

Processus d'institutionnalisation des territoires sous l'AFC/M23 à Goma - Est de la République Démocratique du Congo.

Comprendre la gouvernance, les perceptions et la légitimation symbolique d'un Etat de facto



Dossier

Avril 2026

POLE INSTITUTE

Pole Institute est un Institut Interculturel dans la Région des Grands Lacs.

Son siège est basé à Goma, à l'Est de la RDC. Il est né du défi que s'est imposé un groupe de personnes du Nord et du Sud-Kivu (RDC) de croiser leurs regards dans un contexte de crise émaillé de beaucoup d'événements malheureux, caractérisé par des cycles de violences, de pauvreté, de mauvaise gouvernance, et d'insécurité.

En conséquence, **Pole Institute** se veut un espace de :

- analyse et recherche autour des grands défis locaux et leurs implications nationales, régionales et internationales (pauvreté exacerbée, violences sociales, fractures ethniques, absence de repères, culture de l'impunité, etc.) ;
- analyse et renforcement des stratégies de survie des populations dans un contexte de guerre et de crise prolongée ;
- analyse des économies de guerre pour dégager des pistes de renforcement des populations locales et de leurs activités économiques ;
- recherche-action-lobbying en partenariat avec des organismes locaux, régionaux et internationaux.

Finalité et but :

Faire évoluer des sociétés dignes et non exclusives dans lesquelles agissent des personnes et des peuples libres en vue de contribuer à :

- la construction d'une SOCIÉTÉ dans laquelle chacun trouve sa place et redécouvre l'autre par le développement d'une culture de négociation permanente et l'identification des valeurs positives communes ;
- la formation d'un type nouveau de PERSONNE indépendante d'esprit enracinée dans son identité tout en étant ouverte au monde.

Politique :

- Initier, développer, renforcer et vulgariser les idées avant-gardistes en matière de paix, de reconstruction et de cohabitation des populations vivant en zones de crise.
- Initier l'émergence d'une culture de négociation (contre une culture de la mort) basée sur les intérêts des uns et des autres.

Dossier

Editeur responsable : Pole Institute
Directeur de publication : Nene Morisho Mwana Biningo
Rédacteur en chef : Nene Morisho Mwana Biningo

Comité de rédaction :- Nene Morisho Mwana Biningo
- Jean-Pierre Kabirigi
- Innocent Mpoze
- Eugène Lubula

Pole Institute
Avenue Alindi n°289, Quartier Himbi I
Ville de Goma / Nord-Kivu
B.P. 72 Goma (RDC) / B.P. 355 Gisenyi (Rwanda)
Tél.: (00243) 99 28 44 352
Web site: www.pole-institute.org
E-mail : poleinst@pole-institute.org

© Les Éditions de Pole Institute, 2026

ISBN : 978-2-493862-09-9

EAN : 9782493862099

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous les pays

Auteurs

Kaganda Mulume-Oderhwa, PhD

CRECOPAX-GL & Université Officielle de Bukavu

Martin Doevenspeck, PhD

Université de Bayreuth & Pole Institute

Collaboration

Ont collaboré à cette étude, en qualité d'assistants de recherche,
Messieurs Innocent Budogo, Gloire Gahagamo et
Madame Blandine Zaina de l'Université de Goma.

Présentation de Pole Institute

L'idée de créer un Institut Interculturel pour la Paix dans la Région des Grands-Lacs est née d'un groupe de vingt-deux personnes originaires des provinces du Kivu (Rép.Dém.Congo), réunies à Bonn en mars 1997. A cette époque, le pays est en pleine guerre dont l'évolution suscite d'importantes controverses. A la suite de cette rencontre de Bonn, d'autres consultations ont été organisées à Goma, Bukavu et à Kinshasa afin d'approfondir la réflexion sur la meilleure manière pour la société civile de développer des stratégies d'intervention et sur les différentes attentes vis-à-vis de l'institut interculturel.

« POLE », mot swahili, l'une des quatre langues nationales de la République Démocratique du Congo, commune à sa partie orientale dont font partie toutes les provinces du Kivu. D'ordinaire, ce mot est utilisé pour consoler une personne éprouvée ou affligée. Toutefois, ce mot contient aussi un sens dynamique visant à motiver quelqu'un afin qu'elle s'affranchisse de son dépit et qu'elle améliore sa situation.

De par son organisation, POLE ne fonctionne ni comme le font les Organisations non-gouvernementales locales ni à la manière des instituts d'enseignement confinés dans de grands bâtiments dont le rôle est de délivrer des diplômes. C'est plutôt un carrefour de réflexion et d'échange dans une région où depuis la nuit des temps, se sont brassés des peuples autour des richesses que leur offrait une nature généreuse. Ce carrefour a pour but de stimuler le développement des valeurs positives communes à ces peuples.

POLE a l'ambition d'offrir un cadre de libre expression aux populations de la région des Grands-Lacs africains, un cadre de débats contradictoires à partir des analyses et des recherches faites avec des individus intéressés ou d'autres institutions de la région ou d'ailleurs.

Le travail de POLE Institute s'inscrit dans les trois dimensions : politique, économique et culturelles étant donné que ce sont ces dimensions qui sous-tendent les conflits et les enjeux importants dans la Région des Grands-Lacs. Ses activités s'articulent autour de trois axes, à savoir : la Recherche, la Capacitation ainsi que l'information et le plaidoyer.

Présentation de CRECOPAX-GL

Crée depuis 2013, le Centre de Recherches et d'Études sur les Conflits et la Paix dans la Région des Grands Lacs est une unité de recherche rattaché à la Faculté des sciences de l'homme et de la société de l'Université Officielle de Bukavu. Guidée par sa vision institutionnelle de construire une région des Grands Lacs plus stable grâce à la recherche scientifique appliquée aux dynamiques des conflits et aux processus de paix, le CRECOPAX-GL a pour mission, d'une part, de produire des connaissances scientifiques et des analyses stratégiques sur les conflits, la paix, la gouvernance, la sécurité, les violences, les déplacements forcés, les économies criminelles et les mécanismes de résilience, et d'autre part, appuyer les ONGs nationales, les ONGs et agences internationales, les organismes publics en études stratégiques et en évaluation des projets sur la construction de la paix, et d'accompagner les communautés locales et transfrontalières dans les initiatives de réconciliation et cohésion sociale.

En tant que laboratoire du savoir et structure académique de recherche action pour la paix, la cohésion sociale et transformation sociale dans les contextes fragiles nés des conflits violents, le CERCOPAX-GL utilise une équipe multidisciplinaire des sciences humaines et sociales. Son champ s'étend sur les pays de la région des grands lacs africains.

À travers ses projets et partenariats nationaux et internationaux, le CRECOPAX-GL contribue à la promotion d'une recherche ancrée dans les réalités locales et orientée vers la production de solutions durables aux défis de paix, de gouvernance et de cohésion sociale en Afrique centrale. Le CRECOPAX-GL est membre du Réseau des centres de recherche de l'Observatoire de l'Afrique centrale (CAO).

Table des matières

<i>SIGLES ET ACRONYMES</i>	5
<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	10
<i>LISTES DES FIGURES</i>	10
<i>I INTRODUCTION : MISE EN CONTEXTE ET QUESTION RECHERCHE, OBJECTIFS</i>	11
<i>Mise en contexte et question de recherche</i>	11
<i>Objectif</i>	13
<i>II REVUE DE LA LITTERATURE</i>	15
<i>III METHODOLOGIE</i>	19
<i>Déroulement de l'étude et démarche méthodologique</i>	20
<i>Aspects éthiques et limitation des risques</i>	21
<i>IV GOUVERNANCE REBELLE ET INSTITUTIONNALISATION DE TERRITOIRE PAR L'AFC/M23</i>	23
<i>Sécurité, administration du territoire et gestion des frontières</i>	23
<i>Economie et fiscalité</i>	31
<i>Justice et règlement des litiges</i>	37
<i>Administration publique réduite et politiques publiques</i>	39
<i>V LEGITIMATION SYMBOLIQUE</i>	43
<i>Construction du symbolisme autour de la « libération »</i>	43
<i>Communication et socialisation politiques</i>	45
<i>Politiques nationales et diplomatie : entre légitimation et délégitimation de la lutte armée de l'AFC/M23</i>	49
<i>VII DISCUSSION</i>	53
<i>Ordre politique</i>	53
<i>Fonctions étatiques</i>	55
<i>CONCLUSION</i>	59
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	61

SIGLES ET ACRONYMES

A.F.D.L	: Alliance des Forces pour la Libération du Congo
AFC/M23	: Alliance Fleuve Congo du 23 mars
A.N.R	: Agence Nationale des Renseignements
CENCO	: Conférence des Évêques du Congo
CRECOPAX-GL	: Centre de Recherche et d'Études sur les Conflits et la Paix dans la Région des Grands-Lacs
D.G.D.A	: Direction Générale des Douanes et Accises
D.G.I	: Direction Générale des Impôts
D.G.R.A.D	: Direction Générale des Recettes Administratives, judiciaires et Domaniales
E.C.C.	: Églises du Christ au Congo
EPST	: Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
ESU	: Enseignement Supérieur et universitaire
F.D.L.R.	: Forces de défense et de Libération du Rwanda
Fig.	: Figure
LRA	: Lord's Resistance Army
N.U.	: Nations -Unies
OCHA	: Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
p.	: page
R.C.D.	: Rassemblement congolais pour la Démocratie
R.D.C.	: République Démocratique du Congo
REGIDESO	: Regie de distribution d'eau
S.N.EL	: Société Nationale de l'Electricité

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Répartition de l'échantillon par sexe et par âge (p.20)

Tableau n°2 : Quelques taxes courantes fixées par l'AFC/M23 à Goma (p.34)

LISTES DES FIGURES

Fig.1 : Jeton de recensement (p.28)

Fig.2 : Quittance pour paiement de la taxe d'assainissement (p.36)

Fig.3 : Travaux communautaires institutionnalisés (p.41)

Fig.4 : Manifestation de la société civile (p.49)

I. INTRODUCTION

Mise en contexte et questions de recherche

Depuis la prise de la ville de Goma et celle de Bukavu respectivement en janvier et février 2025 par l'AFC/M23, les conflits à l'Est de la République Démocratique ont connu un tournant particulier. L'opposition armée menée par l'AFC/M23 renforce les conflits internes d'une part, et détériore davantage les relations diplomatiques entre les Etats de la région des grands lacs, en particulier les relations entre la RD Congo et le Rwanda.

L'occupation de ces deux grandes villes établit un *état de facto* dans les zones occupées. La ville de Goma est le siège des organes centraux des décisions politiques et militaires. Elle est la « capitale » de *l'Etat de facto* instauré par l'AFC/M23. L'occupation de Goma s'accompagne par un processus d'institutionnalisation au travers des structures politiques, économiques et administratives, judiciaires qui garantissent une gouvernance alternative. L'AFC/M23 impose son pouvoir politique et militaire sur l'ensemble de l'espace sous son contrôle, et tente d'apporter des réponses aux demandes des populations qui habitent dans ces zones tant sur les plans économique, sécuritaire, social, environnemental, etc.

Avant la prise de la ville de Goma par l'AFC/M23, cette ville était, comme l'ensemble de la Province du Nord-Kivu, sous le régime de l'état de siège instauré depuis mai 2021. L'état de siège n'avait cependant pas réussi à ramener la sécurité dans cette ville.¹ L'intensification des combats autour de Goma et sa prise par les forces

1 Morisho, N. (2022). Evaluation rapide de l'état de siège dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri : perceptions locales, Regards croisés, 39. Pole Institute. Lubula, M. (2022). Etat de siège dans les provinces d'Ituri et du Nord-Kivu, une opportunité pour la paix ou de l'opportunisme d'Etat, Regards croisés, 39. Pole Institute.

rebelles de l'AFC/M23, le 27 janvier 2025 avait intensifié l'insécurité dans cette ville. Des sources des Nations unies² parlent d'un bilan meurtrier lourd (au moins 2900 personnes tuées) et d'une situation humanitaire grave (500 000 personnes déplacées). Durant quatre mois, soit de janvier et à mai 2025, on a assisté à un effondrement quasi-total de l'administration politico-administrative locale de Goma.

La reprise des dynamiques socioéconomiques et culturelles de Goma est encadrée par une gouvernance économique, sécuritaire, administrative et judiciaire. Cette *gouvernance rebelle* (...) est fondée sur de nouvelles logiques d'institutionnalisation. En effet, les structures de gouvernance des rébellions antérieures du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RDC) ou du Conseil National pour la Défense du Peuple (CNDP) se focalisaient davantage sur des politiques de protection de la communauté Tutsi Congolaise, de collecte des taxes ou de l'exploitation des minerais. Par contre, la rébellion de l'AFC/M23 appuie son action gouvernante sur une vision de la forme fédérale de l'Etat et des politiques réformatrices dans les domaines fiscal, sécuritaire, administratif, judiciaire, environnemental et de cohésion sociale. Cette philosophie était déjà mise en œuvre entre 2012 – 2013 à Masisi où le M23 avait procédé à la mise en place de nouvelles structures de gouvernance. Selon les Nations-Unies (NU, 2025), depuis avril 2025, l'AFC/M23 a intensifié ses efforts pour consolider son contrôle militaire par un recrutement accru, une formation militaire renforcée, des redéploiements coordonnés de troupes et des opérations menées au Nord et au Sud-Kivu. L'AFC/M23 chercherait à se positionner comme une alternative viable à l'État congolais en matière de gouvernance par la mise en place systématique de structures administratives, judiciaires, fiscales et sécuritaires de type étatique et l'usurpation de fonctions étatiques.

Le mouvement AFC/M23 met progressivement en place des institutions de gouvernance dans les espaces qu'il contrôle pour transformer ses succès militaires en une région politiquement autonome. Ainsi,

2 <https://africacenter.org/fr/spotlight/risque-de-conflit-regional-suite-a-la-chute-de-goma-et-a-loffensive-du-m23-en-rdc/>

l'AFC/M23 est une *autorité de fait*, un *Etat de facto* dans les zones sous son contrôle avec des activités responsives (administration, justice, sécurité, etc.) et des activités extractives (économie, fiscalité, exploitation des minerais et des ressources naturelles).

Au regard de ce qui précède, cette étude est orientée par le questionnement suivant : Quelles sont les politiques et les stratégies qui fondent la gouvernance de l'AFC/M23, en tant que processus d'étatisation au sein de la ville de Goma ? Quelles sont les perceptions de la population et la dichotomie délégitimation/ légitimation en rapport avec cette reconstruction de l'*Etat de facto* dans la ville de Goma ?

Objectifs

Cette étude a pour objectifs d'une part, d'appréhender à partir du territoire de Goma, la « capitale » du mouvement AFC/M23, la souveraineté de facto comme un ordre *pratique* et *spatialement produit*, au-delà de la reconnaissance internationale en se basant sur la gouvernance actuelle en tant qu'ensemble de pratiques de pouvoir, d'institutions de routines quotidiennes et de travail frontalier/territorial, et d'autre part, de comprendre les perceptions des populations de Goma face à la gouvernance de l'AFC/M23 et les processus de légitimation d'un Etat de facto.

II. REVUE DE LA LITTÉRATURE

Gouvernance par la rébellion : débats centraux

La recherche sur la gouvernance a profondément évolué au cours des deux dernières décennies. Alors que les approches antérieures considéraient les conflits principalement comme des espaces de violence, de chaos et d'effondrement de l'État, la littérature récente met davantage l'accent sur la manière dont les acteurs non étatiques armés établissent et maintiennent l'ordre. Le terme « *rebel governance* » désigne l'ensemble des pratiques par lesquelles les rebelles régulent les processus politiques, sociaux et économiques dans les zones qu'ils contrôlent (Florea & Malejacq 2024). Cette perspective permet de concevoir la guerre civile comme un processus de négociation du pouvoir, dans lequel les rebelles ne sont pas seulement des acteurs de la violence, mais créent des formes alternatives de gouvernance. Les questions relatives à l'institutionnalisation et à la fourniture de services publics tels que la sécurité, la fiscalité ou l'ordre public sont au cœur du débat (Teiner 2022, Mampilly 2017).

De la violence à l'ordre : la guerre comme espace de production institutionnelle

Un point de départ central de la littérature récente est l'abandon de l'idée selon laquelle les zones de guerre sont nécessairement anarchiques. Au contraire, il apparaît que des formes stables d'ordre social se développent dans de nombreux contextes de conflit. Arjona (2016) soutient que « les zones de guerre sont souvent ordonnées » et structurées par des institutions spécifiques. Cet ordre repose sur un « contrat social » implicite entre les rebelles et la population civile, qui englobe des règles, des attentes et des obligations mutuelles. Ce qui est déterminant ici, ce n'est pas seulement l'existence d'un ordre, mais aussi la mesure dans laquelle les rebelles interviennent dans les affaires civiles. On distingue ici la « *rebelocracy* », comprise comme un contrôle global sur les processus sociaux et économiques, et l'« *aliocracy* », dans laquelle les rebelles dominent principalement sur le plan militaire, mais

où les institutions civiles subsistent. Il apparaît ainsi clairement que l'institutionnalisation n'est pas un phénomène marginal, mais un élément constitutif de nombreux conflits armés. Loong (2025) montre que le territoire ne résulte pas simplement d'un contrôle militaire, mais qu'il est activement produit par des relations et des pratiques sociales. La gouvernance rebelle englobe donc non seulement les institutions et les services, mais aussi la production quotidienne de l'espace à travers les interactions entre rebelles et civils comme cela est observé à Goma sous contrôle de la rébellion de l'AFC/M23. Ainsi, l'ordre et les services peuvent être compris comme des processus de territorialisation.

Fonctions de la gouvernance rebelle : institutions et services

Un deuxième volet central de la littérature examine pourquoi les rebelles exercent une gouvernance. Les travaux antérieurs mettent surtout l'accent sur des motifs stratégiques : la gouvernance sert à l'extraction de ressources, au contrôle du territoire et à la garantie de la coopération civile. Florea et Malejacq (2024) définissent ainsi la gouvernance rebelle comme un ensemble d'activités comprenant l'élaboration et l'application de règles ainsi que la fourniture de services. L'institutionnalisation se manifeste notamment dans des systèmes fiscaux, la justice et la régulation des conflits, des structures de sécurité, la fourniture des services de base. Ces pratiques vont au-delà de la simple violence et créent des structures administratives durables qui revêtent en partie des caractéristiques étatiques. La gouvernance rebelle est donc étroitement liée aux processus de formation de « quasi-États », même si l'acquisition de capacités étatiques complètes reste un processus ouvert (Mampilly & Thakur 2025).

Le rôle des civils : la demande plutôt que l'offre seule

Une avancée importante du débat récent consiste à prendre davantage en compte le rôle de la population civile. Alors qu'une grande partie de la littérature a longtemps mis l'accent sur le « côté de l'offre », c'est-à-dire les décisions stratégiques des rebelles, Florea & Malejacq (2024) soutiennent que la gouvernance rebelle ne peut être comprise que dans l'interaction entre l'offre et la demande.

La demande de gouvernance rebelle dépend notamment de deux facteurs : la perception des institutions étatiques (par exemple, comme faibles ou répressives) et la compatibilité perçue entre les rebelles et la population. Cette perspective déplace l'accent mis sur des formes de pouvoir purement descendantes vers des processus relationnels dans lesquels les civils participent activement à la production de l'ordre. La gouvernance ne résulte donc pas exclusivement de la contrainte, mais aussi de l'acceptation, de la coopération ou de l'adaptation stratégique.

Violence et contrôle : le fondement de la gouvernance

Malgré l'attention croissante portée aux institutions, la violence reste un élément central de la gouvernance rebelle. Kalyvas (2006) montre que, dans les guerres civiles, la violence n'est pas utilisée de manière chaotique, mais stratégique, afin d'obtenir le contrôle de la population. La structure « triangulaire » du conflit est ici centrale : l'État, les rebelles et les civils interagissent au sein d'un rapport de force dynamique. Le contrôle des civils est déterminant pour le déroulement de la guerre, car ceux-ci fournissent des informations, des ressources et un soutien. La gouvernance et la violence sont donc étroitement liées, les institutions stabilisant le contrôle et la violence assurant son application. La fourniture de services ne peut donc être comprise indépendamment de la capacité à sanctionner.

Controverses

Malgré un consensus croissant sur l'existence de la gouvernance rebelle, plusieurs controverses majeures subsistent (Pfeifer & Schwab, 2023). Premièrement, on critique le fait qu'une grande partie de la littérature adopte une approche trop fonctionnaliste. La gouvernance apparaît souvent comme un simple instrument stratégique des rebelles, ce qui occulte sa dimension politique, notamment les questions de légitimité et d'ordre normatif. Des travaux récents préconisent donc de concevoir la « rebel governance » davantage comme un projet politique. Deuxièmement, il existe un désaccord sur le rapport entre contrainte et consentement. Alors que certaines approches considèrent la gouvernance principalement comme le résultat d'un calcul rationnel des rebelles, d'autres soulignent l'importance de l'acceptation et de

l'ancrage social. Le défi empirique consiste à distinguer la coopération forcée de la légitimité effective. Troisièmement, le rôle de la territorialité est considéré de manière de plus en plus nuancée. Des recherches récentes montrent que la gouvernance ne présuppose pas nécessairement un contrôle territorial complet et s'inscrit souvent dans des ordres hybrides et chevauchants.

Pertinence pour l'AFC/M23 à Goma

Les débats sur la « rebel governance » offrent un cadre analytique fructueux pour l'étude de Goma, ville actuellement sous le contrôle de l'AFC/M23. Premièrement, la littérature suggère que l'ordre observé, tel que le ramassage des ordures, le nettoyage des rues ou les systèmes fiscaux, ne doit pas être considéré comme une exception, mais comme une caractéristique typique de la gouvernance rebelle institutionnalisée. De telles pratiques indiquent une forme de « rebelocracy », dans laquelle les rebelles interviennent profondément dans la vie quotidienne et façonnent activement l'ordre social (Arjona, 2017). Deuxièmement, on peut faire valoir que cette institutionnalisation repose à la fois sur des considérations stratégiques des rebelles et sur une certaine demande d'ordre. En particulier dans des contextes où la présence de l'État est faible, la fourniture des services de base peut contribuer à stabiliser le pouvoir (Florea & Malejacq, 2024).

Troisièmement, l'approche de Kalyvas montre clairement que ces formes de gouvernance ne peuvent être envisagées indépendamment de la violence. Le bon fonctionnement des institutions repose en fin de compte aussi sur la capacité à faire respecter les règles. Dans l'ensemble, la ville de Goma apparaît ainsi comme un exemple de la matérialisation d'une autorité quasi étatique : un ordre politique situé entre l'autorité subversive de rébellion et celle de l'Etat qui se manifeste concrètement dans la vie quotidienne de la population.

III. METHODOLOGIE

En ce qui concerne la méthodologie, l'étude est essentiellement de type qualitatif. Elle met en évidence des opinions, des perceptions, des faits comme des matériaux d'analyse pour ressortir une compréhension de la *gouvernance rebelle* en tant que processus d'institutionnalisation étatique d'un espace à partir des modalités de fonctionnement et des réactions d'acceptation ou de rejet d'un pouvoir de fait. Il s'agit donc d'une géographie politique de Goma fondée sur l'interactionnisme symbolique comme cadre d'orientation théorique qui sous-tend le cadre conceptuel suivant : la gouvernance (territorialité, sécurité, fiscalité, administration, politiques publiques), la légitimation symbolique, l'institutionnalisation.

L'approche qualitative est donc mise à contribution pour collecter les données et analyser les aspects mis en évidence au travers des questions de recherche et les significations que des acteurs leur confère par rapport à l'actuel environnement politique.

Zone d'étude et sites de collecte des données

L'étude a été menée dans la ville de Goma. Les données ont été collectées dans les deux communes qui forment cette ville, à savoir la commune de Karisimbi et la commune de Goma.

Population d'étude et échantillon

La population visée pour cette étude est constituée des habitants de Goma à travers des répondants clés issus, d'une part, des secteurs de la gouvernance, notamment les autorités de la gouvernance territoriale (bourgmestre, chef de quartier, chef d'avenue), les autorités de la gouvernance migratoire, les autorités judiciaires, les agents de l'administration fiscale, et, d'autre part, de la société civile : ONGs nationales ou locales y compris celles des femmes et des personnes

marginalisées, associations et initiatives des jeunes, les leaders des associations des commerçants et vendeurs ; les leaders des associations des motards et chauffeurs des taxis et bus, les acteurs des milieux intellectuels et culturels, acteurs des médias locaux indépendants (radio communautaire, médias en ligne), les leaders religieux ainsi que du secteur politique (les anciens députés et acteurs politiques) et des autorités coutumières vivant à Goma.

L'échantillon sélectionnée pour cette étude compte 98 sujets sélectionnés de manière volontaire parmi les personnes ressources dans les champs politico-administratif, économique et social à Goma. Ainsi, les personnes qui ont accepté de participer volontairement à l'étude, après un consentement éclairé, ont été intégrées dans l'échantillon jusqu'à saturation sémantique. La répartition de l'échantillon, selon le critère de genre, dégage une distribution plus ou moins équilibré de 45 femmes, soit 45,92% et 53 hommes, soit 55,2%. Les jeunes représentent 39% de l'échantillon contre 61% des adultes (cf. Tableau 1.).

Tableau n°1 : Répartition de l'échantillon par sexe et par âge

Genre		Age	
Femmes	Hommes	Jeunes (>35ans)	Adulte +35 ans
45 (45,92%)	53 (55,2%)	38 (39%)	60 (61%)

Déroulement de l'étude

Globalement la recherche a été menée sur une période de trois mois en deux étapes principales à savoir : la revue de la littérature, la conception des outils et la formation des assistants de recherche (1) ; l'opérationnalisation de la recherche par la collecte des données la sélection et l'analyse des données, l'élaboration du rapport de recherche (2).

Alors que la méthode documentaire a rendu possible la revue de la littérature et l'accès aux données secondaires par rapport aux textes et

mesures qui fondent l'action publique et la gouvernance à Goma. Les données primaires ont été collectées grâce à trois méthodes, à savoir : l'observation, l'interview individuelle, le focus group. **L'observation** a permis d'extraire dans le vécu politique les modalités d'interaction entre gouvernants et gouvernés en termes de réactions d'acceptation, soumission ou résistance, agencité ; etc. **Les interviews individuelles** ont été conduites auprès des autorités politiques et administratives, des acteurs clés de la société civile, des chefs coutumiers, des représentants des opérateurs économiques, des enseignants, des avocats, etc. Au total 62 interviews individuelles ont été réalisées. Trois **focus groups** ont été organisés successivement avec les leaders des femmes commerçantes transfrontalières, les jeunes bâtisseurs de paix et les acteurs clés identifiés dans divers groupes du milieu associatif. Les participants ont été rencontrés soit à domicile, soit au lieu de travail soit aux endroits neutres choisis par les participants.

Analyse des données

L'analyse de contenu, spécialement l'analyse thématique a permis d'interpréter les données pour dégager des résultats significatifs en suivant les étapes opérationnelles : la sélection et le regroupement des données par une approche matricielle, la triangulation donnée par la confrontation des sources, et l'interprétation empirique et théorique.

Aspects éthiques et limitation des risques

Conformément aux exigences éthiques de la recherche en zones de conflit, cette étude a veillé, au cours de tous les processus opérationnels, aux principes éthiques en vue de garantir à la fois la fiabilité et la crédibilité de l'étude ainsi que la protection des participants. Il s'agit notamment des principes suivants : Do No Harm, parité de genre, confidentialité, anonymat.

En effet, l'étude a été menée dans un contexte politique de rébellion qui s'est ajoutée aux velléités des préjugés, des discours de haine, des revendications politiques, d'insécurité et autres exactions, etc. A cet effet, durant le processus de collecte des données, les chercheurs étaient

focalisés sur l'*actuel politique* pour éviter de toucher les sensibilités et le passé individuel des répondants susceptibles de perturber leur équilibre psychologique.

L'équilibre de genre a été observé dans la sélection des répondants afin de garantir la participation des hommes et des femmes mais aussi des jeunes et des adultes. Au-delà d'une simple participation ou présence numérique des femmes ou des jeunes, cette exigence éthique a l'avantage méthodologique de ressortir des résultats croisés issus des opinions et perceptions d'un public diversifié.

La recherche dans les zones en conflit impose la confidentialité et l'anonymat à la fois pour la sécurité des participants et la nécessité de l'objectivité d'analyse. Les résultats ne proviennent pas des opinions brutes privilégiées mais plutôt d'une triangulation des données issues de toutes les sources primaires et secondaires.

Par ailleurs, la garantie sécuritaire a permis de collecter les données sur toute l'étendue de la ville de Goma. Cependant, pour limiter le risque de heurter le pouvoir en place, les activités de recherche ne pouvaient pas être réalisées les samedis pendant les heures de travaux communautaires (Salongo) ou encore lors des meetings populaires.

IV. GOUVERNANCE REBELLE ET INSTITUTIONNALISATION DE TERRITOIRE PAR L’AFC/M23

Depuis janvier 2026, la ville de Goma, chef-lieu de la Province du Nord-Kivu est la « capitale de la révolution AFC/M23 ». Ainsi, la ville de Goma est le centre d’impulsion de l’autorité de l’*Etat de fait* dans les zones contrôlées par l’AFC/M23. Les deux précédentes grandes rébellions connues à l’Est de la RDC au cours des trois dernières décennies, à savoir celle de l’Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (A.F.D.L.) et celle du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (R.C.D.) avaient également choisi Goma comme leur « capitale ».

Ce chapitre met l’accent sur l’effectivité de la gouvernance AFC/M23 comme modalité de l’institutionnalisation étatique de la ville de Goma, prise comme espace politique dans le contexte de la rébellion. A cet effet, cinq dimensions de la gouvernance sont mises en évidence, à savoir la sécurité, la fiscalité, la justice, l’administration et les politiques publiques.

Sécurité, administration du territoire et gestion des frontières

Les populations de Goma ont traversé une période d’insécurité liée aux combats engagés pour la prise de la ville. Le bilan de trois mille morts et d’un demi-million des personnes déplacées attesté par les Nations unies illustre bien le caractère particulier de cet épisode d’insécurité.

Après la prise de Goma par l’AFC/M23, l’insécurité persistante avait déséquilibré le dynamisme économique et socioculturel de cette ville. La résistance des militaires et des Wazalendo dans certains coins de la ville, des opérations de vandalisme, vols et tueries imputées à des groupes des gangs déguisés en « wazalendo » avaient amplifié l’insécurité dans la ville. En fait, *les opérations militaires pour mettre hors d’état de nuire les bandits qui pillaient et tuaient les populations*

*avait duré plusieurs mois après la prise de Goma. Les armes étaient à la portée de tous les malfrats qui opéraient avant la libération*³.

L'insécurité n'était pas le seul fait des bandits et des wazalendo mais aussi des forces de l'AFC/ M23. Si la traque des présumés wazalendo ou des policiers et militaires loyalistes est perçue comme une opération de sécurisation de la ville, par contre, l'utilisation forcée et le vol des véhicules des privés, l'occupation des maisons des civils associés au régime de Kinshasa sont considérées comme de l'insécurité dans la ville. Car, *le calvaire des populations de Goma par des tueries, vols commis par les wazalendo et autres bandits ainsi que la traque de tout militaire, policier et la confiscation des véhicules et des maisons par le M23 rendaient la vie intenable*⁴.

L'insécurité permanente et généralisée a été le défi majeur à l'entrée de l'AFC/M23 à Goma. En plus de la peur et de la psychose au sein des populations, l'insécurité a été à la base de la méfiance des habitants de Goma vis-à-vis de ce mouvement rebelle. En fait, *il était difficile d'accepter le discours de libération avec les morts et les vols enregistrés au quotidien dans la ville après l'entrée du M23 à Goma*⁵.

Contrairement à l'entrée de l'AFC/M23 où le nombre de morts et de déplacés ont été faits par des sources onusiennes ci-haut évoquées, la période post-entrée n'a pas fait l'objet d'un intérêt particulier du pouvoir rebelle ou des organisations indépendantes, alors que *plusieurs cas de tueries, de vols, d'enlèvements ne cessaient de perturber la sécurité de la ville au cours de trois premiers mois*⁶. Ce mutisme politique traduit dans une certaine mesure le manque de collaboration entre l'AFC/M23 et les organisations internationales sur les violations des droits de l'homme.

La période caractérisée par l'insécurité généralisée est située entre *fin-janvier (entrée du M23) et fin avril 2026*. Cette délimitation signifie une

3 Entretien du 15/03/2026 avec une autorité locale

4 FGD du 12/ 03/2026 avec les jeunes bâtisseurs de paix

5 Entretien du 16/03/2026 avec un acteur de la société civile

6 Entretien du 19/ 03/2026 avec un chef coutumier.

reconnaissance sociale du retour progressif de la sécurité dans la ville impliquant des mesures, des stratégies et des actions pour affaiblir les facteurs et les acteurs de l'insécurité dans la ville de Goma.

La sécurisation de la ville de Goma est fondée sur deux axes stratégiques, à savoir la sécurité traditionnelle et la collaboration entre les services de sécurité et la population. Considérée dans la littérature (Venesson, 1999 ; Buzan, 2007 ; Delcourt, 2013), la sécurité traditionnelle est l'ensemble des mesures d'ordre sécuritaire et des opérations subséquentes. Dans la ville de Goma, les services des renseignements, la Police et l'armée travaillent ensemble pour garantir la sécurité des populations le jour comme la nuit. Ces trois corps de sécurité *sont constitués des éléments formés par l'AFC/M23 dans le cadre des formations militaires et idéologiques.*⁷ Selon un rapport du GEC, le M23 compteraient dans ces rangs un nombre estimatif de 38 000 hommes dont les combattants et policiers⁸.

Les opérations de sécurité observées dans la ville sont les patrouilles diurnes et nocturnes, les positions de dissuasion sur les grands ronds-points de la ville de Goma et dans les zones proches des limites du parc de Virunga, les bouclages ponctuels de certaines zones pour détecter les malfrats et récupérer les armes en circulation, les arrestations des malfrats. Toutes les barrières jadis érigées dans la ville par les autorités provinciales pendant l'état de siège ont été supprimées. Actuellement, *il n'y a aucune mesure de restriction de circulation nocturne. Les habitants peuvent circuler à toutes les heures de nuit sans être inquiétés par des militaires ou policiers en patrouilles*⁹.

La collaboration entre les services de sécurité et la population se fait à trois niveaux : la dénonciation directe ou indirecte et les patrouilles mixtes et le placement des portails à l'entrée des allées (servitudes) non connectées à une route secondaire ou principale. Cette collaboration est le résultat des meetings de sensibilisation organisés par l'AFC/M23. Au cours de ces meetings, en effet, les populations invitées à participer à la

7 Entretien du 17/ 03/ 2026 avec une autorité politico-administrative

8 <https://afrikarabia.com/wordpress/m23-anatomie-dune-rebellion/>

9 FGD du 23/03/ 2026 avec les leaders des réseaux des femmes commerçantes

sécurisation de leurs entités. C'est aussi le résultat d'une pédagogie par la violence car, *les ménages qui cachent des bandits subissent une certaine répression voire des amendes exorbitantes*¹⁰.

Les populations, surtout les jeunes, organisés en comité de sécurité, en collaboration avec les autorités locales ou cadres de base (Nyumba kumi, chef d'avenue, chef de quartier), font systématiquement partie de la structure de sécurité de la ville. Une telle responsabilisation semble développer dans le chef des habitants de Goma une conscience de sécurité collective.

Si l'insécurité a été le point faible lors de l'état de siège et à l'entrée de la rébellion, la sécurité quasi-totale est le point majeur de succès de l'AFC/M23 dans la ville de Goma. En plus de l'absence de crépitements intempestifs des balles, d'actes de vol et de meurtres, les habitants peuvent circuler sans restriction d'heure. La discipline des agents de l'ordre rassurent les habitants, car *les militaires et policiers en patrouille protègent les individus qui se promènent la nuit au point de leur assurer un accompagnement jusqu'au domicile sans tracasserie*¹¹.

Tous les participants à l'étude affirment le retour de la sécurité dans la ville de Goma, *une situation nouvelle que les habitants avaient perdu pendant des années*¹². Selon des répondants, *les bandes des gangs et autres malfrats comme le « phénomène 40 voleurs » ont été systématiquement neutralisés et mis hors d'état de nuire. Les assassinats, les cambriolages, les extorsions nocturnes et diurnes, les enlèvements par des bandits ont quasiment disparu depuis que l'AFC/M23 a maîtrisé le contrôle de la ville de Goma*¹³.

Cependant, cette reconnaissance de la sécurité physique n'a pas éliminé le sentiment d'insécurité au sein de la population. Celui-ci est d'ailleurs nourri par quelques incursions sporadiques des bandits dans les zones proches du parc de Virunga et les velléités médiatisées de la reprise de

10 Entretien avec un « Nyumba kumi » (chef de 10 maisons)

11 FGD du 12/03/2026 avec les jeunes bâtisseurs de paix

12 Ibid.

13 Ibid.

la ville de Goma par les forces loyalistes. Ces velléités ont d'ailleurs été soutenues par des frappes par drone sur quelques habitations en date du 11 mars 2026 provoquant un bilan humain de 3 morts dont une humanitaire française.¹⁴

Par ailleurs, le choix d'arrestations sans procès accompagnée de la bastonnade et de la torture ainsi que les enlèvements ciblés comme mode de sanction par les services de sécurité plusieurs mois après le contrôle de Goma par l'AFC/M23 a créé un sentiment de domination, d'occupation du Rwanda surtout que *la plupart des agents de sécurité communiquent en kinyarwanda*.¹⁵ Au sein des populations, *certaines individus, motivés par des sentiments de haine et de jalousie ou par le règlement des comptes accusent à tort certaines personnes auprès des autorités sécuritaires comme de « menace à la sécurité » au travers des labels recherchés comme « militaire des FARDC », « policier », « agent de l'ANR », « muzalendo », ou « 40 voleurs »*.¹⁶ D'autres personnes, selon des participants à l'étude, *ne sont jamais rentrées depuis leur arrestation*.

L'organisation territoriale de l'AFC/M23 a valorisé la « territoriale de proximité ». La structure territoriale fixée par la loi¹⁷ a été renforcée dans la pratique par l'avenue et le nyumba kumi qui, avec le chef de quartier constituent les cadres de base. Ainsi, dans la ville de Goma, la structure territoriale opérationnelle comprend trois niveaux à savoir la Mairie et la Commune, d'une part, le Quartier, l'Avenue et le Nyumba-Kumi, d'autre part.

Le fonctionnement de ces niveaux hiérarchiques tient à la fois compte des lois et règlements établis mais aussi des politiques et idéologies de l'AFC/M23. Ainsi, ces structures territoriales sont responsables de la vie globale de leurs entités à tous points de vue (sécurité, assainissement

¹⁴ Le lecteur intéressé peut lire à ce sujet, la note d'analyse de Pole Institute accessible par <https://pole-institute.org/publication/note-danalyse-mars-2026/>

¹⁵ FGD du 23/03/2026 avec les leaders communautaires

¹⁶ Entretien du 18/03 / 2026 avec un chef de quartier

¹⁷ Il s'agit de la Loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces

et environnement, actes d'état civil, économie, etc.) à l'exception de la fonction fiscale. Les mesures et les orientations données par le mouvement AFC/M23 priment sur les lois dans la gestion des entités. Ainsi, *les meetings politiques de sensibilisation dans les quartiers sont une activité régulière et obligatoire pour tout habitant*¹⁸.

Les cadres de base, à savoir le chef de quartier, le chef d'avenue et le chef de nyumba kumi sont davantage responsabilisés pour la gestion de leurs entités respectives¹⁹. Ils participent davantage dans la gestion des questions sécuritaires, la gestion des populations (recensement (cf. Fig. 1 ci-bas)), identification de nouveaux venus et de déplacés, etc.) ainsi que la gestion de l'assainissement et de l'environnement. Dans le domaine de la sécurité, ils collaborent avec les services compétents pour alerter tous les cas suspects de menace à la sécurité ou de vol et autres délinquances. Ils jouent aussi un rôle important dans le règlement des litiges et la transformation des conflits au niveau communautaire.



Fig. 1 Jeton de recensement

Dans le domaine de la gestion de la population, les cadres de base assurent l'identification régulière des populations au moyen d'un « cahier de ménage » qui signale la composition familiale et les

18 Entretien du 24/ 03/ 2026 avec une autorité politico-administrative

19 Entretien du 14/ 03/2026 avec un chef de quartier.

mouvements des habitants. Dans le domaine de l'assainissement, les cadres de base ont la mission de sensibiliser les habitants à participer aux travaux communautaires dit *salongo* chaque samedi, et à gérer leurs déchets ménagers. Ils collaborent avec des services compétents pour sanctionner les habitants qui ne respectent pas les mesures et orientations des autorités de l'AFC/M23 dans les domaines sus-évoqués.

L'AFC/M23 a fait des cadres de base un levier important de l'administration territoriale. Bien qu'ayant été nommé par les autorités légales, *tous les 18 chefs de quartier de Goma ont été soumis à la formation idéologique et paramilitaire de l'AFC/M23 organisée à Rumangabo.*²⁰ A leur tour, ils ont formé à Goma les chefs d'avenues et les chefs de nyumba-kumi. Pour leur travail, *les cadres de base, spécialement les chefs de quartier perçoivent une prime de 100\$ et les frais de fonctionnement de 20\$ ou 30\$*²¹. En date du 1^{er} avril 2026, l'AFC/M23 a procédé à la nomination des chefs de quartier par Arrêté du Gouverneur de province. Cet arrêté mêle de nouveaux, tous membres de l'AFC/M23 et des anciens chefs de quartier.

Pour la gestion des frontières, l'AFC/M23 émet et délivre des documents migratoires par le biais de la Direction Générale des migrations. Ces documents migratoires facilitent les mouvements transfrontaliers des populations entre, d'une part, la ville de Goma et sa voisine rwandaise de Rubavu, et d'autre part, la ville de Goma et les pays de EAC. Parmi ces documents, il y a lieu de mentionner : le jeton (utilisé uniquement à la petite barrière pour se rendre à Rubavu) qui est devenu payant alors qu'il avait toujours été gratuit ; l'autorisation spéciale de circulation CEPGL pour les migrations transfrontalières dans les trois pays que sont le Burundi, le Rwanda et la R.D.C, le laissez-passer tenant lieu de passeport. L'AFC/M23 ne délivre pas de passeport. Les populations de Goma comme de tous les espaces

20 Ibid.

21 Entretien du 16/03/2026 avec un chef de quartier

contrôlés par l'AFC/M23 utilisent toujours des anciens et nouveaux passeports émis par le Gouvernement de Kinshasa.

Les flux migratoires aux frontières dites petite-barrière et grande-barrière entre Goma et Rubavu-Rwanda sont toujours importants. Les échanges économiques et socioculturels entre les deux villes maintiennent leurs dynamiques malgré le contexte de conflit. L'heure de fermeture de la frontière à la grande barrière a été ramenée à 00h00 contrairement à l'ancienne réglementation qui la fixait à 15h00 pendant l'état de siège.

Les entrées, les sorties comme la circulation dans l'espace sous contrôle de l'AFC/M23 sont régies par les lois et règlement migratoires de la RDC ainsi que des mesures pratiques notamment la possession obligatoire d'un document migratoire délivré par une autorité compétente sur le territoire contrôlé. Les étrangers en provenance des pays autres que ceux de l'EAC sont soumis au paiement des visas à l'arrivée. Tout étranger en possession d'un visa émis par le gouvernement congolais doit de nouveau payer un visa pour entrer et circuler librement dans l'espace AFC/M23.

La réduction des prix des documents migratoires transfrontaliers par les autorités de l'AFC/M23 et celle de la traversée par un jeton aux frontières dites petite-barrière ont permis de maintenir une mobilité transfrontalière dense malgré la crise. Par ces mesures, le document appelé « CEPGL » est acheté à 15000 FC contre 10\$ et 3000FC dans le passé, et le « tenant lieu de passeport » est payé à 25\$ au lieu de 45\$. Ces mesures sont appréciées par la population de Goma du fait *qu'elles permettent aux habitants, surtout aux usagers réguliers de ces frontières à exercer leurs activités avec plus de facilité*²².

Les mesures migratoires prises par l'AFC/M23 dévoilent une collaboration étroite entre ce mouvement et les autorités rwandaises pour garantir la sécurité sur les frontières et faciliter le commerce transfrontalier. Cependant, alors que le contrôle des populations et des marchandises sur les frontières rwandaises est resté rigoureuses, il

22 FGD du 23/ 03/2026 avec des leaders des commerçantes transfrontalières.

s'observe, un allègement des mesures de contrôle sur les frontières congolaises. En fait, *les contrôles aux frontières sont assouplis et moins tracassiers*²³. Le personnel migratoire est constitué de recrues mises en service par l'AFC/M23 et d'anciens agents qui *ont accepté de suivre la formation idéologique*.

La mobilité entre la ville de Goma ou autres villages des zones contrôlées par l'AFC/M23 et celles restées sous le régime de Kinshasa ne sont soumises à aucune réglementation pratique à l'exception du contrôle de sécurité ou douanier à la frontière, l'enregistrement auprès cadres de base, vérification de la carte d'identité ou du passeport. Il y a la libre circulation des populations entre les zones contrôlées par l'AFC/M23 et toutes les Provinces et entités sous contrôle de Kinshasa. Cet assouplissement facilite les contacts humains (familles séparées), les activités professionnelles ou le commerce des habitants de Goma.

Cependant, par réciprocité à la mesure des autorités migratoires de Kinshasa de ne pas reconnaître des documents émis par l'AFC/M23, cette dernière n'accepte pas non plus l'usage des documents migratoires émis par les autorités des zones gérées par le gouvernement de Kinshasa à l'exception du passeport²⁴. L'occupation politique de Goma se structure autour de trois axes complémentaires : la sécurité, l'administration territoriale et la gestion migratoire. Ces trois axes ont en commun la consolidation relative de la paix dont dépend le secteur économique et la fiscalité.

Economie et fiscalité

Le dynamisme économique de la ville de Goma a été fortement ralenti à la suite du contrôle de cette ville par l'AFC/M23, et la poursuite des combats armés dans les zones périphériques et plusieurs autres villages du Nord-Kivu. Le secteur économique présente *un visage morose à cause des effets de la rébellion du M23 contre le régime de Kinshasa*²⁵.

23 Entretien du 18/03/2026 avec un tenancier d'un magasin

24 Entretien du 25/ 03/ 2026 avec une autorité administrative

25 Entretien du 13/03/2026 avec un membre de la chambre de commerce

L'avènement de l'AFC/M23 à Goma a provoqué la fermeture de l'aéroport international de Goma, avec comme effet immédiat l'arrêt de toutes les activités économiques y afférentes et le trafic aérien qui reliait Goma à d'autres villes de la RDC, de l'Afrique et du monde. Pour une commerçante des produits alimentaires, *la fermeture de l'aéroport de Goma a plongé la ville dans un déséquilibre économique sans précédent, car plusieurs opérateurs économiques sont en arrêt de travail, et ont perdu leurs capitaux à cause de la guerre*. Le système humanitaire est également affecté par la fermeture de cet aéroport à telle enseigne que *des besoins humanitaires liés à la guerre n'ont pas été pris en charge jusqu'à ce jour*²⁶.

Les activités agricoles sont en baisse vertigineuse à cause de l'insécurité. Des zones agricoles notamment dans le Masisi et le Rutshuru sont les champs de bataille entre les forces de l'AFC/M23 et la coalition FARDC-Wazalendo, privant ainsi aux agriculteurs et éleveurs de travailler régulièrement. Le sentiment d'insécurité et le déséquilibre du marché agricole national soustraient plusieurs agriculteurs de l'ambition de produire à grande échelle (Lebailli, 2015 ; Katembo, 2025). Par conséquent, l'économie agricole de Goma est davantage tournée vers le Rwanda qui fournit une quantité énorme des produits agricoles à travers le commerce transfrontalier : *Nous achetons presque tous les produits agricoles au Rwanda pour revendre ici au marché de Birere et de Virunga*.²⁷

Le secteur minier n'offre plus assez de facilité aux exploitants artisanaux à cause des mesures limitatives d'accès aux zones minières et de l'insécurité qui y prévaut. Les mines constituent une « activité d'Etat de facto » d'autant plus qu'elles génèrent des revenus énormes. Etant donné que certaines zones minières restent sous l'autorité de Kinshasa, *les mines accessibles dans l'espace contrôlés par l'AFC/M23 sont systématiquement exploités par des opérateurs nationaux ou*

26 Entretien du 24 / 03/2026 avec un cadre d'une ONG humanitaire

27 FGD du 23/03/ 2026 avec les leaders des commerçantes transfrontalières.

*étrangers autorisés par le mouvement au détriment des exploitants artisanaux*²⁸.

La mesure gouvernementale de fermeture des banques dans les zones contrôlées par l'AFC/M23 a négativement affecté le secteur financier et le secteur économique global. L'accès aux services financiers est devenu un casse-tête dans la ville de Goma, malgré l'émergence de l'offre de services financiers digitaux par le truchement de sociétés de télécommunication. Les participants à cette étude pensent que la fermeture des banques a occasionné le ralentissement de l'économie urbaine et la réduction sensible du pouvoir économique des ménages. Pour pallier cette situation, *les opérateurs économiques et autres personnes sont obligés d'effectuer des transactions financières par le biais des banques rwandaises occasionnant ainsi un manque à gagner énorme à l'économie nationale*²⁹.

Le caractère extraverti du commerce n'a pas changé. En plus des problèmes structurels endémiques, la guerre a sensiblement réduit les flux commerciaux à Goma. De manière générale, *le commerce tourne au ralenti* selon des opérateurs économiques de Goma. Face à cette conjoncture délictueuse, l'AFC/M23 en tant que pouvoir régulateur de l'économie de l'espace sous son contrôle a réservé une volonté d'encourager les opérateurs économiques à la résilience par quelques assouplissements des taxes à l'importation et à l'exportation, l'institution guichet unique pour le paiement des impôts et taxes, et la sécurisation des espaces de travail. Cependant, les tentatives d'ouvrir des banques n'ont pas encore abouti. Seule la Caisse d'Épargne du Congo (CADECO) sert d'institution intermédiaire pour le paiement des taxes et impôts³⁰.

28 Entretien du 24/03/2026 avec un leader de la chambre du commerce dans le secteur minier

29 Entretien du 18/03/2026 avec un enseignant d'université

30 Lire à ce propos le rapport de Crisis Analysis Team :

<https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/perturbation-des-circuits-financiers-comment-la-crise-m23-reconfigure-les-programmes-de-transferts-monetaires-et-les-services-financiers-au-nord-et-au-sud-kivu-avril-2025>

Le système de fiscalité est centralisé. Un seul service, à savoir la Direction Générale des Impôts est chargé de percevoir des taxes et impôts. Les régies financières comme la DGDA, la DGRAD, les services publics (division de l'économie, division des finances, division des petites et moyennes entreprises, etc.), la DGRNK sont fermés. Ces mesures visent, à en croire un agent de la DGI, à *canaliser les recettes et à éviter les détournements longtemps observés dans le fisc*. Pour ce faire, des agents sont déployés vers les opérateurs économiques et autres services pour le contrôle de l'effectivité de paiement des impôts et taxes.

En plus des taxes et impôts payés par les opérateurs économiques, les entreprises et services non économiques, la taxe sur l'assainissement fixée à 5000 FC par mois et par ménage ainsi que la taxe de parking (1000 FC pour la moto, 2000FC pour la voiture, 5000FC pour les camionnettes) payée par les transporteurs ont été fixées par le pouvoir de l'AFC/M23, et sont perçus par les populations comme une *contribution à l'assainissement et à la sécurité de la ville*. Le tableau 2 suivant présente quelques taxes courantes instituées par l'AFC/M23.

Tableau n°2 : Quelques taxes courantes fixées par l'AFC/M23 à Goma

SECTEURS	DENOMINATION DE LA TAXE	TAUX A PAYER
Transport	Taxe sur le parking	1000 FC pour la moto / jour
		2000 FC pour la voiture/ jour
		5000 FC pour le bus/ jour
		10000 FC pour le camion. Par jour
Assainissement	Taxe d'assainissement	5000 FC/ ménage/ mois
Commerce	Taxe d'étalage	500 FC/ jour
	Taxe d'assainissement	15000FC/jour

Sources : Déclarations des participants et documents fiscaux

La réglementation fiscale est hybride car *elle est fondée sur les lois qui régissent le régime fiscal en RDC mais aussi sur des mesures et décisions prises par l'AFC/M23*. En effet, le 13 mars 2026, le Département des finances a publié par voie d'arrêté, *la nomenclature des impôts et taxes à percevoir dans les zones libérées par l'AFC/M23*.

Cet arrêté avait provoqué une certaine contestation sociale obligeant l'AFC/M23 à un dialogue social pour une application non conflictuelle. Ainsi, *cette nomenclature n'est pas appliquée à la lettre suite au compromis conclu entre les autorités de l'AFC/M23 et certains acteurs économiques et sociaux (Églises ; Écoles et universités ; pétroliers ; etc.)*³¹. Certaines nouvelles taxes ont été introduites par l'AFC/M23 surtout dans les petites et moyennes entreprises, le petit commerce et le transport. Les taux des taxes et impôts sont variables selon la nature, et identiques selon les types d'activités.

L'AFC/M23 applique Le système fiscal utilisant à la fois les moyens manuels et informatiques. Pour certaines taxes et impôts, les agents percepteurs passent dans des lieux de travail et des ménages pour la collecte (taxe sur étalage, taxe d'assainissement, etc.). D'autres taxes et impôts sont versés à la CADECO, la seule institution financière fonctionnelle dans les zones sous contrôle de l'AFC/M23.

Les méthodes manuelles rendent peu crédible la collecte des fonds fixés par le pouvoir de facto, et renforcent les suspicions de détournement des fonds perçus par des préposés fiscaux, car *des agents de la DGI se présentent avec de petites quittances non sécurisées*³². Des participants à l'étude mettent en doute des quittances et reçus utilisés *non sécurisés*³³ comme preuves de paiement, et estiment que *ces documents faciliteraient le détournement des fonds publics par certains réseaux internes à l'AFC/M23*³⁴. Ci-dessous l'image d'une quittance jugée « non sécurisées » par les répondants.

31 Entretien du 17/03 /2026 avec un pasteur

32 Entretien du 09/03/2026 avec un commerçant

33 *Ibid.*

34 FGD du 23/03/ 2026 avec les leaders des réseaux des femmes commerçantes

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 PROVINCE DU NORD-KIVU
 VILLE DE GOMA
 042
 SOCIÉTÉ VISION NET
 VILLE DE GOMA
QUITTANCE TAXE D'ASSAINISSEMENT
 COMMUNE DE GOMA
 Date: 24/4/2026

Responsabilité: _____
 Quartier: KATINDO Avenue: MASISI
 Activité: MENAGE
 Montant Payé: 10 000 FC
 Mois Payé: 2 MOIS FEVRIER & MARS
 Le nom du perceuteur: DENISE
 Tél du perceuteur: 099483233 Signature: SOK
 Pour plus d'infos: +243 974 800 619/+243 84 38 35 122

Fig. 2 Quittance taxe assainissement

Sauf quelques exceptions, les agents chargés de la perception ont été recrutés par l'AFC/M23. D'après des assujettis contactés, *ils communiqueraient plus en kinyarwanda, et certains retournent au Rwanda après le travail*. Cette mono-ethnisation des services des finances par l'AFC/M23 alimente dans l'opinion la présomption d'accaparement des ressources du Congo et la thèse de l'exploitation - domination par le Rwanda.

Le système fiscal n'est pas numérisé, et ne permet pas, par conséquent, d'atteindre tous les assujettis éparpillés dans plusieurs activités et avenues. Il s'avère que nombreux assujettis échappent à la fiscalité à cause du système de recouvrement par des agents percepteurs et contrôleurs. La taxe d'assainissement de 5000 FC n'est pas payée par tous les ménages. Il en est de même pour la taxe sur étalage ou patente dans les marchés. Malgré l'inefficacité du système de perception, *plusieurs personnes paient leurs impôts et taxes par crainte de subir des représailles fiscales en cas de contrôle.*³⁵

Les recettes fiscales servent à des fins de la guerre et au fonctionnement des structures politiques et administratives de la rébellion, et non à rencontrer les capacités responsives du pouvoir rebelle. Les charges liées à la guerre et à la sécurisation des zones qu'elle contrôle semblent

35 Entretien du 10/03/ 2026 avec une commerçante du marché de Virunga

prioritaires pour les charges publiques. De temps en temps, dit un acteur politique, *il est possible de répondre à certains besoins urgents de la population mais c'est d'abord la « libération » qui prime*. Il s'agit d'une « fiscalité de guerre » pour soutenir les objectifs de conflits politiques que le langage courant à Goma qualifie de fiscalité d'« effort de guerre ».

Des personnes interrogées affirment que *le régime fiscal n'est pas tracassier car les taxes et impôts ne sont pas perçus plusieurs fois*, et les agents commis à la perception se réserve de tomber dans la petite corruption. Toutefois, le régime des sanctions fiscales est jugé « trop sévère » et « sans excuse ». En effet *des sanctions sont prises, souvent sans préavis, à l'endroit des personnes qui ne s'acquittent pas de leurs obligations fiscales : scellage du lieu d'activité économique, interdiction de circulation pour les véhicules de transport en commun, saisie des marchandises, paiement des amendes sans base légale, arrestations arbitraires dans des instances de sécurité et non judiciaires*.

Justice et règlement des litiges

L'organisation d'un pouvoir politique sur un territoire, rebelle soit-il, repose sur la production des normes et la mise en place des juridictions pour dire et exécutés la Loi. A Goma, la structure judiciaire mis en place par l'AFC/M23 pour rendre justice est exceptionnelle. Il est appelé « centre d'arbitrage » dont la constitution et le fonctionnement ne répondent aux lois et traditions en matière d'organisation judiciaire en RD Congo. Pour l'AFC/M23, *le centre d'arbitrage est une structure judiciaire transitoire en attendant la mise en place des cours et tribunaux qui est chargée de régler des litiges à Goma et dans toutes les zones « libérées »*³⁶. En dépit de son caractère exception et de son organisation *sui generis*, le centre d'arbitrage est un symbole de rupture avec le fondement juridique du régime de Kinshasa.

Cependant, du point de vue opérationnel, le centre d'arbitrage fonde son action judiciaire sur les lois nationales car *il rend justice sur la base des*

36 Entretien du 10/03/ 2026 avec un acteur politique à Goma

textes légaux de la RDC malgré les abus et mauvaises interprétations liées au contexte de la rébellion (loi du plus fort, influence politique, etc.) et à l'inexpérience des magistrats nommés par l'AFC/M23³⁷. Dans le même ordre d'idées, il s'avère que le cadre d'arbitrage a des compétences illimitées du fait qu'il lui arrive de se prononcer, sous régime de recours, sur des décisions pourtant irrévocables rendues par des juridictions supérieures comme la cour de cassation, la cour constitutionnelle³⁸.

Il existe un seul centre d'arbitrage à Goma qui est compétent pour toutes les matières du droit. Cette « juridiction unique » est le seul mécanisme principal établi d'accès à la justice pour une population estimée à 1.395.00039 habitants et dont les demandes en arbitrage sont multiples en matières foncières, matrimoniales, économiques, etc. Toutefois, à Goma, les structures territoriales, à savoir la Mairie, les Commune, les Quartiers, les Avenues, les Nyumba kumi participent à l'administration de la justice. Elles constituent des « juridictions de fait » pour suppléer à la crise juridictionnelle. La Police est plutôt un organe d'arrestation des présumés coupables qu'une instance juridictionnelle. Par contre, selon un avocat de Goma, *le service des renseignements appelé DSR et l'armée de l'AFC/M23 sont sollicités par certaines personnes pour « trancher » des litiges. Généralement, l'intervention de ces organes de sécurité dans les matières judiciaires est caractérisée par l'arbitraire et la violation des droits humains.*

La volonté politique de l'AFC/M23 de produire de nouvelles normes juridiques d'un territoire politique autonome est limitée. Le territoire occupé par l'AFC/M23 ne se présente pas comme un espace juridique autonome mais plutôt un continuum de l'Etat congolais. En effet, le centre d'arbitrage comme les autres instances juridictionnelles de fait ne sont pas régies par de nouvelles lois créées par l'AFC/M23. Cette

37 Entretien du 13/03/2026 avec un avocat du barreau de Goma

38 *Ibid.*

39 Flowminder, Estimations mensuelles de population et mobilité en République Démocratique du Congo, Rapport synthèse mars 2025 – mars 2026, Avril 2026 https://www.flowminder.org/media/evsjdkoy/rapport_de_synth%C3%A8se_annuel_mars-2026.pdf

réserve est expliquée à la fois par l'objectif de la conquête de l'ensemble du territoire ou de prise du pouvoir par la force à Kinshasa et par le manque des organes législatifs dans les zones contrôlées par l'AFC/M23. Ainsi, il s'observe une « normativité » contextuelle par la production des normes pratiques de gouvernance à travers des actes du pouvoir exécutif (arrêté, décision) dans les domaines de la fiscalité, de la sécurité, de la justice, de l'administration du territoire, de la migration, du transport, etc.

Par ailleurs, la crise juridictionnelle ci-haut analysée a renforcé le rôle des structures communautaires de transformation des conflits. En effet, *les structures communautaires autonomes ou accompagnées par les Eglises et ONGs sont de plus en plus sollicitées par les populations pour régler à l'amiable des différends qui autre fois étaient portés devant des juridictions*⁴⁰. Les leaders communautaires en collaboration avec les cadres de base sont impliqués dans la résolution des conflits entre individus ou entre les ménages pour rétablir la cohésion sociale dans les communautés. Les associations à base communautaire comme les Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit, les Mutuelles Solidaires, etc. assurent également la fonction de règlement des différends entre les membres.

Administration publique réduite et politiques publiques

Dans la ville de Goma, le système d'administration publique est réduit à quelques services tant dans la fonction publique que dans l'administration publique. L'AFC/M23 a privilégié une administration restreinte ou dépouillée dans les territoires sous son contrôle. Cette situation est expliquée par la stratégie de concentrer les efforts sur les fonctions régaliennes et les matières en lien direct avec le fonctionnement des systèmes urbains d'une part, et le déplacement de la plupart des agents de commandement de l'administration publique vers Beni, choisi par le gouvernement de Kinshasa comme chef-lieu provisoire du Nord-Kivu après la prise de Goma par l'AFC/M23.

40 Entretien du 20/03/2026 avec un prêtre du Diocèse de Goma

Les services administratifs et publics fonctionnels sont notamment les divisions et leurs ramifications de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel ; la division de la santé, les divisions de cadastre et de titres fonciers ; la Société Nationale d'Électricité ; la REGIDESO ; la voirie urbaine ; la Radio Télévision Nationale Congolaise.

Dans le domaine de l'éducation, l'AFC/M23 régule le fonctionnement des écoles et des institutions supérieures et universitaires de Goma. Les responsables des écoles et ceux des universités sont soumis à l'autorité provinciale et aux organes centraux pour des orientations liées à leur fonctionnement. Le Gouverneur du Nord-Kivu de l'AFC/M23 a fixé l'arrêté n° 01/035/CAB/GP-NK/2025 du 30 août 2025, les frais de scolarité pour l'année scolaire 2025-2026 en confirmant la gratuité de l'enseignement de base. A l'enseignement supérieur, les autorités de l'AFC/M23 organisent des réunions d'orientation avec les autorités académiques, et en remplacent celles jugées moins performantes ou déserteurs en cas de nécessité. A l'enseignement secondaire et universitaire public, l'AFC/M23 perçoit des quotités sur les frais de scolarité payés par les élèves. Le secteur privé dans l'enseignement paye des taxes comme assujettis selon les lois en la matière. Cependant, *l'AFC/M23 n'a pas entrepris, à ce jour, des travaux de construction de nouvelles écoles secondaires ou améliorer les infrastructures de celles existantes*⁴¹.

Le domaine de la santé, l'hygiène et l'assainissement bénéficie d'une attention particulière de l'AFC/M23 en termes de régulation et d'organisation. En ce qui concerne la santé, l'AFC/M23 assure la régulation des institutions sanitaires dans les deux zones de santé de Goma : Karisimbi et Goma. Il assure également la régulation de tous les services administratifs liés à la santé essentiellement sous forme de sanction, de recrutement, de suivi des travaux sous financement extérieur. Dans ce secteur, *l'investissement comme la construction ou l'amélioration des infrastructures est plus garanti par les partenaires multilatéraux. Le mouvement AFC/M23 n'assure aucune politique*

41 Entretien du 16/03/ 2026 avec un inspecteur de l'EPSP

d'approvisionnement en médicaments ou en intrants dans les structures de santé⁴².

Mais, l'hygiène et l'assainissement font objet à la fois de la régulation et de l'organisation. Il y a eu non seulement la production de nouvelles normes sur l'hygiène mais aussi un programme rigoureux de travaux communautaires chaque samedi et une gestion responsable des déchets ménagers pour améliorer l'hygiène et l'assainissement de la ville. Les mesures d'assainissement prises par les autorités provinciales et urbaines de l'AFC/M23 et leurs résultats sont appréciés par les populations. Néanmoins, *la trainée des immondices pendant plusieurs jours sans évacuation, la perception désordonnée de la taxe d'assainissement affaiblissent l'efficacité de ce système.* En dépit de ces faiblesses, les politiques d'assainissement mises en place par l'autorité rebelle participent à consolider une culture environnementale de responsabilité dans le chef de la population de Goma.



Figure 3 : Travaux communautaires institutionnalisés dits "salongo"

Le système de fourniture d'eau et celui de fourniture d'électricité dans la ville de Goma sont sous l'autorité et la régulation de l'AFC/M23 à travers les deux entreprises publiques, la REGIDESO et la SNEL. La desserte en eau potable et en électricité est bien garantie à Goma contrairement au pouvoir antérieur ; ce qui justifie une opinion publique

42 Entretien du 18/03/ 2026 avec un médecin de la division de la santé

très favorable à l'AFCM/23 sur cet aspect. Néanmoins, certaines parties de la ville de Goma ne bénéficient pas d'un approvisionnement régulier en eau ; et *l'AFC/M23 n'a pas jusque-là de politique d'investissement dans ce secteur.*

Avant la prise de Goma par l'AFC/M23, la voirie était en pleine réhabilitation à partir des routes principales qui relient les quartiers de la ville, et entre les avenues. La politique de partenariat public-privé et la participation des populations à l'amélioration de la voirie urbaine mises en place par les autorités provinciales d'antan ont permis de doter la ville de Goma des routes praticables et de garantir la connectivité entre ses entités. L'avènement de l'AFC/M23 a ralenti cet élan. Toutefois, certains travaux de grand intérêt comme le collecteur du rond-point BDGL ou la canalisation aux abords de la route vers Sake continuent à être exécutés par les autorités de l'AFC/M23. Quelques travaux de voirie sont également réalisés ici et là sous forme de réparation ou de maintien des ouvrages. L'exécution de ces travaux sont une expression politique d'une vision de progrès et d'une existence réelle d'un pouvoir.

Somme toute, l'AFC/M23 construit de plus en plus son statut d'Etat de facto à Goma à partir des fonctions étatiques qu'elle assure comme une autorité politique autonome et non un pouvoir supplétif. Cependant, l'absence d'une normativité fonctionnelle autonome et les faiblesses qui émaillent les politiques entreprises réduisent les capacités d'investissement institutionnel comme un Etat.

V. LEGITIMATION SYMBOLIQUE

Comme dans tout pouvoir politique, l'AFC/M23 manipule un symbolisme politique pour mobiliser l'adhésion des populations de Goma à sa politique et à sa vision, et pour construire une certaine légitimité. Ce chapitre met l'accent sur des résultats relatifs à la légitimation symbolique à travers l'analyse de la construction et la communication symbolique par l'AFC/M23, l'idéologie et la socialisation politique, les relations avec les forces sociales.

Construction du symbolisme autour de la « libération »

L'AFC/M23 en tant que mouvement politico-militaire recourt à un symbolisme à la fois pour affirmer son identité, pour créer une imagerie d'alternative politique pour la gouvernance en RDC et influencer l'opinion. Le drapeau de l'AFC/M23 transmet un message de l'unité de la RDC par le symbole du fleuve Congo, et d'un changement de la gouvernance par l'image de l'aigle. La vision est structurée autour de l'imagerie suivante : *Peuple uni, digne et prospère*. L'idée de l'unité du peuple congolais selon un acteur politique est *un message d'assurance de garantir l'unité du Congo et de combattre toute discrimination ou hégémonie d'un groupe ethnique*. Quant à la dignité et à la prospérité, *c'est un rappel et une mobilisation des congolais pour reconquérir leur dignité et leur prospérité ravies par des mauvais gouvernants depuis l'indépendance*.

A Goma, le drapeau de l'AFC/M23 ou les images de son drapeau ne sont pas exposés en permanence ni dans les lieux publics ni au sein des bâtiments abritant les organes politiques du mouvement comme le gouvernorat, les communes et quartiers. C'est plutôt le drapeau de la RDC hissé qu'on aperçoit dans les structures politiques et les services publics. Toutefois, lors des meetings et autres manifestations politiques, les symboles de l'AFC/M23 sont exhibés sous formes d'écharpe portée à la nuque par des cadres ou de drapeau fixé au mur ou placé sur des tables devant l'autorité ou le cadre maître de la manifestation. On peut

aussi y voir des t-shirts, des drapelets, etc. Le fait pour l'AFC/M23 de maintenir le drapeau de la RDC comme symbole permanent traduirait sa vision de l'unité du Congo et son ambition de conquérir tout le territoire national, d'une part ; ce serait une stratégie pour éviter de donner cours à l'opinion de ses détracteurs d'après laquelle elle est porteuse du projet de balkanisation du pays, d'autre part.

Dans la communication politique, l'AFC/M23 manipule des catégories idéologiques de « libération », « cohésion sociale », « bonne gouvernance ». Les discours politiques véhiculent souvent le message de « territoire libérée » pour exprimer la rupture ou la volonté de renverser le régime de Kinshasa considéré comme un pouvoir illégal. Une certaine opinion rejette le narratif de la « libération » en se fondant sur le fait que l'actuel président de l'AFC/M23, Corneille Nanga a contribué, en sa qualité du Président de la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI) de l'époque et en collaboration avec Joseph Kabila, Président de la République en exercice au même moment, à proclamer, par tricherie, Felix Tshisekedi Tshilombo, vainqueur de l'élection présidentielle de 2018. En plus, l'adhésion à l'AFC/23 par plusieurs anciens acteurs politiques tant du régime de Kabila que de celui de Tshisekedi ainsi que la résurgence du M23 après des compromis politiques avec ce dernier renforcent la méfiance à l'égard de l'idée de « libération ».

La « bonne gouvernance » ou la « cohésion sociale » sont plus captivantes au sein de l'opinion publique à Goma. En effet, l'opinion reproche au régime de Kinshasa *un faible niveau des politiques publiques pour le développement du pays mais aussi une gouvernance caractérisée par le détournement et le népotisme en faveur de sa tribu*.⁴³ Ainsi, selon cette tendance, il y a de bonnes raisons de mener une lutte contre le régime de Kinshasa. Les actions concrètes dans le domaine de la sécurité ou de l'assainissement sont illustrées comme des modèles de volonté de changement de la gouvernance incarné par l'AFC/M23. Cependant, une plus large opinion au sein des répondants est opposée à l'approche de la lutte armée considérant *qu'il s'agit d'une occupation*

43 FGD du 12/03/ 2026 avec les jeunes bâtisseurs de paix

*pour piller des ressources de l'Est de la RDC.*⁴⁴ En plus, le nombre dominant des personnes d'expression kinyarwanda dans l'armée de l'AFC/M23 ou dans les services publics comme *la stratégie de terreur et de torture* employée comme régime de sanction alimentent la construction d'une *domination par le Rwanda et par les congolais d'expression kinyarwanda au Nord-Kivu*.

Communication et socialisation politiques

L'AFC/M23 utilisent plusieurs canaux pour la communication et la socialisation politiques, notamment les médias traditionnels, les réseaux sociaux, les meetings, les conférences de presse et autres manifestations politiques. La communication participe, dans une certaine mesure, de la légitimation symbolique de l'AFC/M23 dans l'opinion comme un acteur politique et un enjeu dans les dynamiques politiques nationales et régionales.

Du point de vue de la communication des décisions politiques, l'AFC/M23 le fait à travers des instances politiques et des structures de gestion des entités utilise la radio, la télévision et les réseaux sociaux (WhatsApp, X, Facebook). L'AFC/M23, comme ses hauts cadres politiques, disposent des comptes officiels sur ces différentes plateformes des réseaux sociaux. Des messages à caractère politique, sécuritaire ou administratif émanant du pouvoir de fait de l'AFC/M23 sont, par ces voies, très répandus et accessibles aux populations. Plus rapide que les médias traditionnels, les réseaux sociaux permettent à l'AFC/M23 d'atteindre un large public dans la ville de Goma et ailleurs.

Les perceptions, les opinions, les revendications des populations sont davantage exprimées à travers les réseaux sociaux sous forme de rumeur ou d'information. Les huit premiers mois de la prise de Goma ont été caractérisés par une opposition numérique contre l'AFC/M23 à Goma. L'opinion locale a été inondée de messages anti-M23 véhiculés via les réseaux sociaux dans le but d'influencer la méfiance et le rejet populaires du pouvoir politique de fait. A maintes reprises *des messages d'appel aux manifestations populaires ou de boycott des actions du*

44 FGD du 23/ 03/ 2026 avec des leaders communautaires

*M23 ou des faux évènements ont été conçus et relayés dans les réseaux sociaux par des personnes vivant en dehors de la ville pour inciter la population à la révolte*⁴⁵. A l'heure actuelle, cette dynamique communicationnelle d'opposition n'est plus active, car, *l'AFC/M23 a lancé une contre-offensive numérique en contredisant à chaque occasion des faux messages relayés dans les réseaux sociaux sur les avancées de la guerre, le processus de paix ou encore la gouvernance sécuritaire et économique de la ville*⁴⁶.

La socialisation et la mobilisation politiques se font à travers la radio et la télévision, les meetings populaires et autres manifestations politiques. En effet, les meetings populaires sont régulièrement organisés dans les quartiers, dans les marchés et autres espaces publics. Pendant les meetings populaires, *l'AFC/M23 informe les populations de Goma sur son idéologie et les raisons du choix de la lutte armée pour chasser le régime de Tshisekedi, et sensibilise les populations à payer les taxes ; elle encourage aussi les jeunes à rejoindre l'armée révolutionnaire. On communique aussi des mesures sur la sécurité et l'assainissement*⁴⁷. Dans certains cas, la non-participation au meeting populaire expose les personnes concernées à des sanctions de diverses natures. Il peut s'agir de la bastonnade, du paiement d'amendes, de la suspension temporaire des activités économiques, etc. Les manifestations politiques diverses comme l'inauguration des ouvrages construits ou réhabilités, l'installation d'une nouvelle autorité, la collation des grades académiques dans les instituts supérieurs et universités sont des circonstances utilisées par l'AFC/M23 pour la légitimation symbolique à travers la « liturgie » politique mise en place.

Relations avec les forces politiques et sociales

L'AFC/M23 a suspendu les activités de tous les partis politiques dans les zones qu'elle contrôle. Selon un secrétaire fédéral d'un parti

45 FGD du 12/ 03/ 2026 avec les jeunes bâtisseurs de paix

46 Interview individuel du 16/03/2026 avec cadre d'un parti politique non armé

47 Interview du 19/03/2026 avec une autorité de base à Karisimbi/Goma

politique, *les portes des bureaux de tous les partis politiques sont fermées et les activités politiques suspendues sur ordre de l'AFC/M23.*

Quant aux forces sociales, l'AFC/M23 a adopté une politique de dialogue doublé de coercition en cas de nécessité pour assurer la collaboration et la paix sociale dans la ville de Goma. Les forces sociales présentent un intérêt matériel par le paiement des impôts et taxes et un intérêt symbolique de légitimation par la soumission au pouvoir en place.

Pour capter ces ressources financières et symboliques, l'exécution de certaines mesures politiques fait l'objet de dialogue entre l'autorité et les forces sociales concernées. Dans le secteur de la circulation routière, de la tarification du transport en commun ou du paiement des taxes de parking, des assurances et des amendes liées aux contraventions routières, *l'AFC/M23, à travers les autorités provinciales et de la ville a engagé des séances de dialogue social avec les associations des motards et celles des conducteurs des véhicules à l'issue desquelles des compromis ont été trouvés, et qui ont permis la diminution des tensions dans la ville*⁴⁸. Pour fixer les prix du carburant, l'AFC/M23 organise des réunions avec l'association des pétroliers. Il en est de même avec les confessions religieuses pour se mettre d'accord sur des questions d'organisation des cultes, le paiement des taxes, le fonctionnement des Écoles conventionnées, etc. En ce qui concerne la collaboration avec les Églises, les autorités de l'AFC/M23 participent, sur invitation des confessions religieuses, aux cérémonies religieuses comme les Messes et autres solennités. Au mois de février 2026, la Délégation de la CENCO-ECC avait rencontré à Goma le leadership de l'AFC/M23 dans le cadre de leur initiative dénommée « *Pacte Social pour la paix et le bien-vivre-ensemble en RDC et dans les Grands Lacs* ».

La voix des citoyens à Goma est actuellement portée par une nouvelle faitière de la société civile dénommée « société civile plurielle » créée par des acteurs de la société civile restés à Goma. Dans son

48 Entretien du 18/03/2026 avec le Président d'une association des motards de Goma

fonctionnement, dit un leader d'une organisation locale, *la société civile plurielle assure les fonctions de plaidoyer auprès des autorités de l'AFC/M23, de dénonciation des abus constatés et de conscientisation des populations sur les questions d'intérêt commun comme l'assainissement, la sécurité, la culture de paix, etc.* Alors que le leadership de la société civile plurielle se réclame indépendant et affirme avoir obtenu plusieurs résultats en faveur de la population de Goma auprès des autorités de l'AFC/23, certaines personnes attachées au Bureau de coordination de la société civile du Nord-Kivu en délocalisation à Beni considèrent cette faitière comme *une structure inféodées à l'AFC.M23*. La société civile plurielle dans ce contexte incarne une alternative citoyenne contextuelle comme force sociale de collaboration et non un contre-pouvoir, car dans la ville de Goma *les manifestations contestataires de rue ou des actions collectives au sens de la participation politique sont interdites par le pouvoir en place*⁴⁹. Les revendications sont adressées aux autorités de manière pacifique par des correspondances signées par les représentants des groupes « lésés » ou des émissions radiodiffusées, télévisées par lesquelles les populations expriment leurs desiderata par rapport à la gouvernance locale. Mais les manifestations de soutien aux causes défendues par l'AFC/M23 sont encouragées. C'est le cas de la marche du 12/03/2026 organisée par la société civile plurielle pour dénoncer les tueries et dégâts matériels survenus lors d'une attaque par drone le 11 mars 2026 comme indiqué sur la photo ci-dessous.

49 Entretien du 13/03/2026 avec un cadre de la société civile plurielle



Fig. 4 : Manifestation organisée par la société civile plurielle à Goma le 12/03/2026 à Goma

Les réseaux sociaux servent également de canal informel pour exprimer les opinions et les revendications des populations de Goma. Faute d'espaces démocratiques, des groupements associatifs ou syndicaux utilisent des moyens numériques de communication comme le WhatsApp, Facebook ou autres pour faire passer des messages de revendication et de critique envers le pouvoir de facto de l'AFC/M23. Néanmoins, *sur les chaînes de radio et télévision locales des émissions politiques et de critique de gouvernance sont tolérées jusqu'à une certaine limite* selon un journaliste d'une maison de presse locale⁵⁰.

Politiques nationales et diplomatie : entre légitimation et délégitimation de la lutte armée de l'AFC/M23

Les victoires militaires du M23 sur les forces régulières et les *wazalendo* couronnées par le contrôle de Goma et Bukavu en janvier et février 2025 ont suscité des réactions diverses et controversées dans l'environnement politique en RDC et sein de la communauté internationale.

50 Entretien du 15/03/2026 avec un journaliste

Sur le plan diplomatique, l'intervention militaire du Rwanda en RDC aux côtés de l'AFC/M23 est attestée par plusieurs rapports des NU depuis le début de la crise⁵¹, et reconnue par le Rwanda en invoquant les « mesures défensives » pour protéger son territoire contre l'offensive des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) présentes en RDC depuis 1994. Les conséquences multiformes, notamment sur les plans politique (instabilité politique régionale, la crispation des relations diplomatiques entre la RDC et le Rwanda, entre le Rwanda et le Burundi, etc.), économique (exploitation anarchique des minerais et des ressources naturelles de la RDC), social et humanitaire (pauvreté, effritement de la cohésion sociale entre les communautés locales et transfrontalières, les déplacements des populations⁵², les conflits locaux, etc.) justifient dans une certaine mesure les réactions des Etats en Afrique et en Occident.

Ainsi, face à cette nouvelle escalade régionale à cause de la présence de plusieurs forces militaires⁵³ sur le sol congolais, la réponse internationale a fait prévaloir le chapitre diplomatique pour mettre fin aux conflits à l'Est de la RDC et dans la région des grands lacs. La voie diplomatique est fondée entre autres sur la nécessité de réduire les conséquences politiques et humanitaires de la crise et sur le positionnement géostratégique des Etats. Il s'observe une double approche, la médiation internationale et le régime des sanctions internationales. Ce dernier est, jusque-là, exclusif au Gouvernement américain tout en participant à l'approche pacifiste de médiation et de négociation.

51 <https://docs.un.org/fr/S/2025/858>

52 Selon un rapport de OCHA, depuis le début de l'année 2026, plus de 74 000 personnes se sont nouvellement déplacées en RDC portant le total à environ 6,47 millions de personnes déplacées internes (PDI). <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/republique-democratique-du-congo-personnes-deplacees-interne-et-retournees-janvier-2026>

53 Dans ces conflits, il y a notamment l'engagement des forces militaires rwandaises au côté de l'AFC/M23 ; les forces armées ougandaises pour anéantir les LRA dans l'Ituri et la partie nord de la Province du Nord-Kivu sous contrôle du gouvernement congolais ; les forces burundaises et autres mercenaires aux côtés des FARDC et les wazalendo.

Au niveau africain, les processus de Nairobi et de Luanda font de l'AFC/M23 un acteur différent du Rwanda. L'initiative américaine de retour à la paix a imposé deux processus complémentaires : Washington et Doha. Le premier privilégie la dimension régionale par une négociation directe entre le gouvernement rwandais et le gouvernement congolais sous les hospices de l'Administration américaine conduite par le Président américain Donald Trump. Le second aborde la dimension interne du conflit par une négociation entre le gouvernement congolais et l'AFC/M23 sous la médiation de l'Émir du Qatar, Cheikh Tamim bin Hamad Al Thani. Le processus de Washington a abouti aux Accords de Washington pour la paix et la prospérité à travers la signature de la déclaration conjointe entre la RDC et le Rwanda en date 04 décembre 2025⁵⁴. Quant au processus de Doha, il a produit un accord-cadre du 15 novembre 2025⁵⁵. Depuis leur signature, ces deux accords ne sont pas respectés par les parties, *ce qui place les deux processus dans l'impasse* selon un Professeur d'université consulté à Goma.

Sur le plan de la politique interne en RDC, le Gouvernement de Kinshasa mobilise la thèse de « l'agression étrangère » ou de « l'occupation étrangère » d'une partie du pays. A cet effet, sa communication politique au niveaux international et national y compris dans les zones contrôlées par l'AFC/M23 s'appuie sur la perception de « l'AFC/M23 comme un mouvement supplétif du Rwanda » ou « un groupe terroriste ». Le point de vue de Kinshasa n'attire pas l'unanimité des acteurs politiques, car des personnalités politiques opposées au régime de Kinshasa ont rejoint l'AFC/M23 ou ont apporté leurs soutiens politiques et financiers à ce mouvement. En outre, l'initiative du Pacte social pour la paix et le bien-vivre-ensemble en RDC et dans

54 <https://www.state.gov/joint-declaration-by-the-democratic-republic-of-the-congo-and-the-republic-of-rwanda-on-the-occasion-of-establishing-the-washington-accords-for-peace-and-prosperity>

55 https://au.int/sites/default/files/documents/45656-doc-2025.11.15_-_SIGNED_Framework_Peace_Agreement_FR.pdf

la région des grands-lacs⁵⁶ portée par la CENCO et l'ECC a ignoré le narratif gouvernemental de considérer l'AFC/M23 comme « un mouvement supplétif du Rwanda » en l'intégrant dans leur démarche en tant qu'acteur interne au conflit pour participer aux dynamiques de retour de la paix. Dès lors, l'environnement politique et social en RDC est partagé entre deux registres : l'occupation rwandaise et l'opposition armée contre le régime de Tshisekedi.

Somme toute, qu'il s'agisse des dynamiques politiques internes ou de la réponse internationale par rapport à la crise, l'AFC/M23 impose sa position d'acteur autonome ou dans les dynamiques des conflits et dans les processus de paix. Ainsi, en tant qu'entité autonome, l'AFC/M23 bénéficie d'une légitimation symbolique, et confère à sa lutte armée une certaine légitimité.

56

https://cencordc.org/attachments/article/486/GUIDE%20DU%20PACTE%20SOCIAL%20POUR%20LA%20PAIX_05.pdf

VII. DISCUSSION

La ville de Goma est actuellement un champ politique conjoncturel marqué par la gouvernance de la rébellion de l'AFC/M23. Cette discussion va confronter les résultats présentés aux chapitres 4 et 5 aux débats scientifiques centraux sur le thème de la gouvernance rebelle (Florea & Malejacq 2024) en mettant l'accent sur les concepts d'ordre politique, de fonctions étatiques et de symbolisme.

Ordre politique

L'AFC/M23 a créé un nouvel ordre politique à Goma qui a le statut de « capitale » dans un Etat de facto. Cet ordre est manifesté par la mise en place des institutions politiques centrales avec des fonctions exécutives et réglementaires ainsi que la reprise des activités par certaines institutions provinciales et des structures d'administration territoriale sélectionnées. La ville de Goma considéré comme un territoire institutionnalisé est, à la lumière de Arjona (2016), une zone ordonnée et structurée par des institutions spécifiques. Cet ordre repose sur un « contrat social » implicite entre les rebelles et la population civile, qui englobe des règles, des attentes et des obligations mutuelles. Goma, sous l'AFC/M23, connaît une gouvernance rebelle telle que caractérisée par Mampilly (2011) : l'existence d'une force de police pour assurer le maintien de l'ordre en faveur des civils ; l'existence de mécanismes de résolution des conflits ; la capacité de fournir les services d'intérêt collectif aux civils au-delà de la sécurité ; et enfin l'existence de mécanismes de redevabilité (feed-back mechanisms) pour renforcer la participation des civils.

De 1996 à ces jours, la RDC a connu plusieurs rébellions qui ont instauré une gouvernance rebelle, à l'instar de la Colombie où, en en croire Aidi (2019), les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie, FARC en sigle, avaient imposé leur pouvoir sur des vastes territoires pendant plusieurs années. La différenciation entre les institutions politiques à différents échelons, l'administration publique et les

entreprises publics, l'armée et la police constituent un ordre de nature hiérarchique à travers lequel le pouvoir s'exerce sur le territoire de Goma. Le territoire ne résulte pas simplement d'un contrôle militaire, mais il est activement produit par des relations et des pratiques sociales (Loong 2025). Contrairement à Aron (2017) qui limite les dimensions d'un ordre politique, la gouvernance rebelle produit un ordre politique qui répond à sa finalité immédiate et à court terme à la fois sur le plan militaire et politique.

La gouvernance rebelle questionne la légitimité qui paraît une condition importante à la stabilité du territoire politique et à l'existence du « monopole de la contrainte physique légitime » (Weber 1919). À l'instar d'un régime démocratique, l'ordre politique construit par une rébellion peut être fondé sur une « légitimité » issue des processus de négociation avec les forces sociales « dominées ». Comme on le remarque pour le cas de l'AFC/M23, une rébellion peut créer des processus de consentement social, de conformité aux valeurs et de redevabilité pour gagner une certaine légitimité. La légitimité n'est donc un acquis, car à en croire Renaud repris par Coenen-Huther (2005), partout où s'exerce un pouvoir, celui-ci est ébranlé par une crise de l'autorité qui est en fait une crise de légitimité. En outre, la gouvernance ne présuppose pas nécessairement un contrôle territorial complet et s'inscrit souvent dans des ordres hybrides et chevauchants (Pfeifer et Schwab 2023).

Par ailleurs, le territoire occupé par un pouvoir rebelle est un « espace étatique temporel » d'autant plus qu'il constitue l'enjeu du régime de Kinshasa pour mettre fin à la fragmentation territoriale de l'Etat. Ainsi, l'ordre politique territorialisé dans une rébellion est instable et peut disparaître. Néanmoins il peut aussi influencer un nouvel ordre

politique national en cas d'accord négocié⁵⁷ ou, plutôt, se pérenniser et devenir un nouvel Etat⁵⁸.

Fonctions étatiques

L'approche fonctionnaliste de la gouvernance rebelle dans la littérature met en évidence les fonctions « étatiques » remplies par un *pouvoir de fait*. L'AFC/M23 gouverne un espace de la RDC, et notamment la ville de Goma. Les institutions et structures mises en place assurent les fonctions pratiques et symboliques pour faciliter les objectifs politiques du mouvement d'une part, et répondre, tant soit peu, aux besoins socioéconomiques des populations sous le contrôle de l'AFC/M23. Cette réalité politique traduit une gouvernance rebelle marquée par un ensemble d'activités comprenant l'élaboration et l'application de règles, ainsi que la fourniture de services (Florea et Malejacq, 2024).

Dans la ville de Goma, l'AFC/M23 met davantage l'accent sur les besoins de sécurité, d'assainissement, de circulation et connectivité, de scolarité, de santé, l'approvisionnement en eau potable et en électricité, la cohésion sociale entre communauté, etc. pour améliorer les conditions de vie de la population. Le pouvoir de l'AFC/M23 est assuré par des fonctions régaliennes de sécurité, d'administration, de prélèvement des impôts et taxes. Ces deux types d'activités rejoignent la classification de Braud (2004) qui distingue les activités responsives et les activités extractives de l'Etat. La gouvernance rebelle est étroitement liée aux processus de formation de « quasi-États » avec un accent sur des systèmes fiscaux, la justice et de la régulation des conflits, des structures de sécurité, la fourniture de services de base (Mampilly Thakur 2025). Contrairement à l'AFC/M23 qui a mis en

57 L'expérience l'Accord global et inclusif de 2001 à Sun city avait permis de mettre fin aux rébellions par la mise en place d'un nouvel ordre politique transitoire caractérisé par une hybridation d'acteurs politiques (membres du régime en place, société civile, rebelles, opposition politique non armée) qui a préparé l'ordre politique actuel fondé sur la Constitution de 2006.

58 Vers les années 1990, après plusieurs années des conflits violents, la Yougoslavie s'était divisée en six Etats indépendants. Récemment, en 2011, le Soudan s'est éclaté en deux Etats indépendants, le Soudan du nord et le Soudan du Sud après des violents conflits d'une dizaine d'années.

place les instruments de gestion d'un Etat de facto dans les espaces qu'il contrôle, les autres milices (Wazalendo ou Mai-Mai) manquent d'instruments de gouvernance. A ce sujet, en accord avec Mavinga (2019), la littérature récente souligne que les groupes armés de l'est de la République démocratique du Congo exercent leur pouvoir non par l'imposition directe d'un pouvoir ou un contrôle territorial, mais en façonnant l'identité, la subjectivité et le comportement des populations. Les Maï-Maï peuvent exercer un contrôle territorial partiel, mais, faute d'instruments administratifs pour gouverner, ils emploient une forme de « gouvernementalité » et des techniques de gouvernement qui mêlent protection et clientélisme, spiritualité et « État », ethnicité et coutumes. Dans le même ordre d'idées, l'on retient de Florea (2020) que les États de facto se distinguent des autres formes de monopoles de la violence non étatiques par leur objectif d'indépendance et leur relative réussite à construire un appareil étatique fonctionnel.

Symbolisme

A l'instar d'autres rébellions, l'AFC/M23 fonde son existence sur les logiques contestataires armées contre les institutions légales en RDC. La symbolisation véhiculée est fondée sur une offre politique alternative de *construction d'un Etat fédéral, prospère et sans discrimination ethnique face à un Etat failli ne garantissant pas le développement et l'unité des congolais*⁵⁹.

Le symbolisme est aussi la structuration étatique du mouvement AFC/M23 par une branche armée constituée de l'armée (Armée Révolutionnaire Congolaise) et de la police (Police Révolutionnaire Congolaise) et une branche politique sous forme d'un gouvernement central. Cette structure est à la fois un symbole de rupture idéologique avec les institutions établies et de substitution comme un gouvernement de facto. En fait, les dirigeants de ces États de facto exercent régulièrement un large éventail d'activités de gouvernance : ils mettent en place des structures gouvernementales et administratives parallèles, établissent des institutions alternatives pour le respect des droits de

59 Entretien du 18/03/2026 avec un chef d'un établissement de l'ESU à Goma

propriété et le règlement des différends, pratiquent une extraction/imposition régularisée et fournissent des services publics, tels que la santé, l'éducation ou la sécurité sociale, à la population locale (Floreia, 2020).

L'AFC/M23 utilise aussi la symbolique de la participation et de la négociation dans ses rapports avec la société civile. Les sensibilisations communautaires pour l'assainissement, la sécurité ou encore le dialogue avec les ONGs, les Eglises, les associations des transporteurs pour la mise en application des taxes s'écartent, dans une certaine mesure de la logique violente qu'on lui attribuerait. Ce qui pourrait créer, après une longue durée, une « identification étatique » des populations à un pouvoir de facto. A ce sujet, la littérature retient que les processus symboliques réduisent la nécessité pour une rébellion d'utiliser la force pour obtenir l'obéissance ; de plus, ils peuvent accroître l'identification des civils au gouvernement rebelle (Mampilly, 2015).

Enfin, l'usage simultané des symboles spécifiques du mouvement et des symboles de l'Etat respectivement à travers le drapeau de l'AFC/M23 et le drapeau de la RDC peut être interprété comme une double symbolique, à savoir la différence idéologique et l'unité nationale. Dans les manifestations politiques (meetings, réunions, etc.), bureaux politiques et de l'administration territoriale, l'AFC/M23 présente à la fois son drapeau qui porte la devise « unité – Justice – Dignité » et le drapeau de la RDC, et utilise l'hymne national de la RDC (Mathé, 2019). Cette mobilisation symbolique est une quête de légitimation en tant que mouvement révolutionnaire en vue des réformes profondes de l'Etat congolais d'une part, et comme mouvement défenseur de l'unité du Congo, valeur à laquelle sont attachée la majorité des congolais, d'autre part. C'est aussi une affirmation de la « congolité » des acteurs et du mouvement qu'ils portent.

CONCLUSION

Les résultats de cette étude sur l'institutionnalisation d'un territoire rebelle, à l'exemple de la ville de Goma, dans l'est de la République démocratique du Congo, qui est sous le contrôle de l'AFC/M23 depuis janvier 2025, démontrent que l'AFC/M23 a mis en place une forme particulière de gouvernance sous-tendue par une structuration politique et une normativité sectorielle dans les domaines suivants : politique et administratif, sécuritaire, économique et financier, de gestion des frontières, d'assainissement, éducationnel, sanitaire, et d'eau et électricité.

Dans le domaine politique et administratif, les autorités locales en place sont nommées par l'AFC/M23. L'exercice du pouvoir politique et administratif est dicté par les orientations et l'idéologie du mouvement AFC/M23 en ce qui concerne les rapports entre les instances de gouvernance et les rapports entre ces dernières et la population. La gouvernance sécuritaire constitue un axe prioritaire de l'autorité de facto incarné par l'AFC/M23. Plusieurs services de la fonction publique considérées « non essentielles » ont été suspendues. La ville de Goma est sécurisée contrairement à la période d'avant. La sécurisation combine des mécanismes fondés sur la collaboration entre l'armée, la police, le service de renseignement, d'une part, et les autorités de base et les populations, d'autre part.

L'économie locale et la gestion des finances publiques sont régies par des normes édictées par *l'autorité de facto* dans les secteurs des mines, de transport en commun, de commerce, d'assainissement, etc. Les taxes et impôts sont perçus par un système de paiement direct auprès des agents percepteurs ou de la CADECO ; leur perception ne garantit cependant pas une traçabilité durable et la fiabilité nécessaire. La gestion des frontières garantit la circulation des personnes et des biens à la grande barrière et à la petite barrière comme par le passé. L'intensité des flux migratoires journaliers traduisent le maintien de la connectivité entre Goma et les territoires sous contrôle du gouvernement, la ville voisine de Rubavu au Rwanda (Gisenyi), les pays étrangers.

Le secteur de l'éducation est orienté par les politiques nationales, et les enseignants, comme les autres fonctionnaires de l'Etat sous statuts et mécanisés, continuent à bénéficier des salaires du gouvernement de Kinshasa. L'absence d'une politique salariale constitue un des défis majeurs de la gouvernance de l'AFC/M23.

Les secteurs de l'eau, de l'électricité et de l'assainissement permettent à la fois la collecte des taxes et la redevabilité pour le pouvoir de facto à Goma. L'opinion publique atteste une amélioration significative de la desserte en eau potable, en électricité et un assainissement de la ville grâce aux travaux communautaires devenus plus « contraignants ». Cependant les taxes exigées sont difficiles à trouver par des ménages aux faibles revenus. La poursuite de la construction ou de la réhabilitation de certains ouvrages publics (collecteurs, routes secondaires, pavages des avenues, etc.) facilitent la connectivité intra-urbaine.

Au-delà de la gouvernance directe, l'AFC/M23 est engagé dans les relations diplomatiques au travers les négociations et processus de paix en RDC, en Afrique, aux USA comme à Doha. Ces processus de paix réconfortent la position politique de l'AFC/M23 comme un acteur majeur. Ainsi, il négocie sa légitimité par la participation aux processus de paix et à la mise en place des mécanismes de gouvernance qui ne reposent pas sur la *violence d'Etat de facto*, mais sur un symbolisme révolutionnaire contre un régime politique, sur le dialogue avec les populations. Le retour de la paix et de l'unité du pays au travers des processus pacifiques fonde les vœux des populations de Goma. Cependant, les faits sur le terrain des combats et les contradictions des processus de paix ne semblent pas, jusque-là, rencontrer ces attentes. La durée pourrait-elle déterminer une autonomie politique dans ce territoire ? Rien n'est moins sûr.

Cette étude ouvre à plusieurs pistes de recherches spécifiques en sciences humaines, notamment la légitimation, la résistance, la gouvernementalité, etc. pour appréhender la complexité de la gouvernance rebelle dans le contexte critique congolais et de la région des grands lacs.

BIBLIOGRAPHIE

Arjona, A. (2016). *Rebelocracy*. Cambridge University Press.

Barter, S.J (2013) “State proxy or security dilemma? Understanding anti-rebel militias in civil war,” *Asian Security* 9:75–92
https://scholar.google.com/scholar_lookup?title=State+proxy+or+security+dilemma

Barter, S.J (2015). *The Rebel State in Society: Governance and Accommodation in Aceh, Indonesia*1

Buzan, B. (2007), *People, States and Fair: An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, Colchester, ECPR Press

Delcourt,B. La sécurité, un concept polysémique in Balzacq, T. et Frédéric Ramel, F. (2013) *Traité de relations internationales*, Paris, Presses des sciences Po

Florea, A., & Malejacq, R. (2024). The supply and demand of rebel governance. *International Studies Review*, 26(1), viae004.

Flowminder, Estimations mensuelles de population et mobilité en République Démocratique du Congo, Rapport synthèse mars 2025 – mars 2026, Avril 2026
https://www.flowminder.org/media/evsjdkoy/rapport_de_synth%C3%A8se_annuel_mars-2026.pdf

Florea,A. (2020) *Gouvernance rebelle dans les États de facto*
<https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/1354066120919481>
<https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/1354066120919481>

<https://www.cambridge.org/core/books/abs/rebel-governance-in-civil-war/performing-the-nationstate-rebel-governance-and-symbolic-processes>

Kalyvas, S. N. (2006). *The logic of violence in civil war*. Cambridge University Press.

Kasfir, N. (2008). “Guerilla Governance: Patterns and Explanations”. Paper presented to the Seminar in Order, Conflict, and Violence, Yale University.

Kasfir, N., Arjona, A., & Mampilly, Z. (2015). Rebel governance—constructing a field of inquiry: definitions, scope, patterns, order, causes. In *Rebel governance in civil war* (pp. 21– 46).

Lebailly, P. (2015). Quel développement agricole pour la RDC

Loong, S. (2025). “More-than-rebel territory: War, resistance, and relations in the Salween Peace Park”. *Annals of the American Association of Geographers*, 115(5), 1165-1184.

Lubula, M.(2022). Etat de siège dans les provinces d’Ituri et du Nord-Kivu, une opportunité pour la paix ou de l’opportunisme d’Etat, Regards croisés, 39. Pole Institute.

Mabongo Katembo, C. (2025). Les défis du financement agricole en RDC : Quelles solutions pour soutenir les petits producteurs

Mampilly, Z. C. (2011). *Rebel Rulers: Insurgent Governance and Civilian Life During War*. Ithaca, N.Y: Cornell University Press.

Mampilly, Z. C. (2017). *Rebel rulers: Insurgent governance and civilian life during war*. Cornell University Press.

Mampilly, Z., & Thakur, S. (2025). “Rebel taxation as extortion or a technology of governance? Telling the difference in India’s northeast”. *Comparative Political Studies*, 58(3), 462-493.

Mampilly,Z.C. (2015) *Performing the Nation-State: Rebel Governance and Symbolic Processes*1

Mathe, G. (2018), *Sécurité, gouvernance rebelle et formation de l’État au Kivu, République Démocratique du Congo (2004-2013)*. Thèse, Université de Losane

Morisho, N. (2022). Evaluation rapide de l'état de siège dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri : perceptions locales, Regards croisés, 39. Pole Institute.

Muvangi, I. (2019). *Governing (in)security: bush-tier governmentality and the Mai-Mai armed groups in the eastern Democratic Republic of Congo*, Thèse de doctorat, Faculté des sciences politiques et sociales, Université de Gand. Inédit

Pfeifer, H., & Schwab, R. (2023). "Politicising the rebel governance paradigm. Critical appraisal and expansion of a research agenda". *Small Wars & Insurgencies*, 34(1), 1-23.

Pole Institute (2026). Le bombardement dans la ville de Goma dans en matinée du 11 mars 2026. <https://pole-institute.org/publication/note-danalyse-mars-2026/>

Teiner, D. (2022). Rebel governance: a vibrant field of research. *Zeitschrift für Politikwissenschaft*, 32(3), 747-766.

Vennesson, P. (1999). Le dilemme de la sécurité : anciens et nouveaux usages. https://www.persee.fr/doc/espat_0339-3267_1999_num_71_1_4067

Weber, M. (1919). *Le savant et le Politique*, Trad.Catherine Colliot-Thélène(2003), Paris, La Découverte

**Processus d'institutionnalisation des territoires sous l'AFC/M23 à
Goma - Est de la République Démocratique du Congo.
Comprendre la gouvernance, les perceptions et la légitimation
symbolique d'un Etat de facto**

Depuis la prise de la ville de Goma et celle de Bukavu respectivement en janvier et février 2025 par l'AFC/M23, les conflits à l'Est de la République Démocratique ont connu un tournant particulier. L'opposition armée menée par l'AFC/M23 renforce les conflits internes d'une part, et détériore davantage les relations diplomatiques entre les Etats de la région des grands lacs, en particulier les relations entre la RD Congo et le Rwanda.

L'occupation de ces deux grandes villes établit un état de facto dans les zones occupées. La ville de Goma est le siège des organes centraux des décisions politiques et militaires. Elle est la « capitale » de l'Etat de facto instauré par l'AFC/M23. L'occupation de Goma s'accompagne par un processus d'institutionnalisation au travers des structures politiques, économiques et administratives, judiciaires qui garantissent une gouvernance alternative. L'AFC/M23 impose son pouvoir politique et militaire sur l'ensemble de l'espace sous son contrôle, et tente d'apporter des réponses aux demandes des populations qui habitent dans ces zones tant sur les plans économique, sécuritaire, social, environnemental, etc.

